

AGRIDAPE

Revue sur l'agriculture durable à faibles apports externes

Mars 2017 - Volume 33-N° 1



Les sentiers de la souveraineté alimentaire



Agriculture durable à faibles apports externes
Mars 2017 - Volume 33 - n°1
AGRIDAPE est l'édition régionale
Afrique francophone des magazines
LEISA co-publiée par ILEIA et IED Afrique
ISSN n°0851-7932



Édité par :
IED Afrique
24, Sacré Coeur III - Dakar
BP : 5579 Dakar-Fann, Sénégal
Téléphone : +221 33 867 10 58
Fax : +221 33 867 10 59
E-mail : agridape@iedafrique.org
Site Web : www.iedafrique.org

Coordonnateur : Birame Faye

Comité éditorial :
Bara Guèye, Cheikh Tidiane Wade,
Mamadou Fall, Mamadou Diop,
Lancelot Soumelong Ehode, Djibril Diop

Administration :
Maimouna Dieng Lagnane,

Traduction : Bougouma Mbaye Fall
et Ousmane Traoré Diagne

Conception graphique :
Elhadj Diakité
77 297 09 43

Edition Internationale
Farming Matters
PO Box 90
6700 AB Wageningen
The Netherlands
Tel: +31 (0) 317760010
Fax: +31 (0) 334632410
E: ileia@ileia.org

Edition éthiopienne
Wegel
MELCA
PB: 1519 Code 1250 Addis Ababa, Ethiopia
E-mail: nchs4f@gmail.com

Édition espagnole
La revista de agro-ecología
Asociación ETC Andes, AP.18-0745,
Lima 18, Pérou
E-mail : base-leisa@etcandes.com.pe

Édition indienne
LEISA India
AME Foundation,
PO Box 7836, Bangalore
560 085, Inde
E-mail : amebang@giasbg01.vsnl.net.in

Sommaire

- 4 **Editorial**
- 6 **La COFERSA, une gardienne des semences paysannes**
Anne Berson
- 8 **Contribution du moringa oléifera à la souveraineté alimentaire au Sénégal :**
l'exemple du projet pilote de l'école Ogo 2
Cheikh Tidiane Wade
- 10 **Sécurité alimentaire en Guinée :**
le Gret mise sur les filières riz et huile de palme
Floriane Thouillot & Cécile Broutin & Kerfalla Camara
- 12 **Fabrication de pain au Sénégal :**
Substituer les céréales locales sèches au blé
Aminata Diène
- 14 **Valorisation des céréales locales au Niger**
Transformer pour moins importer
Gilles Mersadier
- 16 **Stratégie de prévention des crises alimentaires au Mali :**
les stocks de proximité
Caroline Bah
- 19 **La banque céréalière villageoise :**
Un bouclier contre l'insécurité alimentaire au Sénégal
Ndiamé Thiam
- 24 **Bibliographie**
- 26 **Agridape infos**
- 28 **Lu pour vous**
- 29 **Suivi pour vous**
- 32 **Ied info**

UN RESEAU, UNE DYNAMIQUE

AgriCultures est un réseau de diffusion et d'échange d'informations sur des approches agricoles respectueuses de l'environnement et adaptées aux réalités agroécologiques et sociales. Ce nom marque bien le fait que l'agriculture n'est pas juste un secteur économique de spéculation ou un ensemble de paquets technologiques, mais qu'elle comporte une dimension culturelle intrinsèque dont la diversité est à valoriser et à protéger. Le réseau réunit sept éditions régionales, dont AGRIDAPE, représentant tous les continents. Ces éditions sont regroupées autour d'un secrétariat international pour renforcer la promotion de l'agriculture durable comme réponse au défi alimentaire mondial. AgriCultures dispose également d'une base de données spécialisée et d'un site Internet interactif qui permet d'accéder à de nombreuses informations et d'échanger sur le développement de l'agriculture durable dans le monde.

Le Programme sur l'Agriculture Durable à Faibles Apports Externes (AGRIDAPE) couvre l'Afrique francophone. Lancé en 2003, son objectif est de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'agriculture écologique durable. Il s'appuie sur la production d'un magazine trimestriel tiré à 3500 exemplaires distribués dans 55 pays, la mise en réseau des acteurs de l'agriculture durable au niveau national et le renforcement des capacités en capitalisation des expériences.

AGRIDAPE est porté par Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) dont la vision est que le développement durable doit nécessairement s'appuyer sur le renforcement des capacités des catégories les plus vulnérables et l'établissement de relations équitables entre les différents acteurs de façon à permettre leur réelle participation à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations. Ainsi, IED Afrique fait la promotion des approches participatives à travers la recherche-action, l'analyse des politiques, la mise en réseau, la formation, la production et la diffusion d'informations en Afrique francophone pour atteindre le développement durable. Et, dans ce cadre, elle propose aux partenaires différents supports accessibles à travers son site internet (www.iedafrique.org).

Édition brésilienne

Agriculturas, experiencias em agroecologia
AS-PTA, Rio de Janeiro, RJ Brésil 20091-020
E-mail : paulo@aspta.org.br

Abonnements

AGRIDAPE est une revue gratuite, sur demande, pour les organisations et personnes du sud. Pour les organisations internationales, l'abonnement est de 45 USD (45 euro) et pour les autres institutions du nord, le tarif est de 25 USD (28 euro) par an.

Pour vous abonner, veuillez écrire à
agridape@iedafrique.org

Financement AGRIDAPE

Ce numéro a été réalisé en partenariat avec ILEIA

Photo de couverture :

Arriver à une souveraineté alimentaire suppose que l'Afrique soit d'abord capable de satisfaire la demande alimentaire multi-forme des populations

Sources : Gret Guinée

La rédaction a mis le plus grand soin à s'assurer que le contenu de la présente revue est aussi exact que possible. Mais, en dernier ressort, seuls les auteurs sont responsables du contenu de chaque article.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que leurs auteurs. La rédaction encourage les lecteurs à photocopier et à faire circuler ces articles. Vous voudrez bien cependant citer l'auteur et la source et nous envoyer un exemplaire de votre publication.



10 Sécurité alimentaire en Guinée : le Gret mise sur les filières riz et huile de palme

F. Thouillot & C. Broutin & K. Camara

Le projet « Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de Palme » (ACORH) a été initié en 2009 en Guinée, en réponse à la hausse des cours des matières premières entre 2007 et 2008. Il est le fruit d'un partenariat de longue date entre deux organisations que sont le Gret et la Maison Guinéenne de l'Entrepreneur (MGE). Le projet soutient le développement de deux filières cruciales pour l'alimentation des familles et la sécurité alimentaire : le riz et l'huile de palme.



14 Valorisation des céréales locales au Niger : transformer pour moins importer

G. Mersadier

Au Niger, les citoyens cherchent des produits de qualité plus faciles à préparer que les céréales comme le mil, le sorgho, le fonio, etc. Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AcSSA-Niger) a développé une initiative allant dans le sens du renforcement des capacités de production des femmes qui s'activent dans la transformation de céréales à Niamey et dans d'autres localités du pays, dans le but de contribuer à la réduction de l'importation des produits alimentaires dans le pays.

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Cette édition de la revue AGRIDAPE fait un focus sur les différents enjeux de la souveraineté alimentaire en Afrique. Agitée pour la première fois en 1996 par La Via Campesina, cette notion est définie comme « le droit des peuples, des communautés et des pays de définir, dans les domaines de l'agriculture, du travail, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion forestière, des politiques écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à leur situation unique (...) ». Dès lors, la souveraineté alimentaire est moins une réalité qu'un idéal socio-économique voire politique. Cependant, telle que définie par La Via Campesina, elle a une forte dimension agroécologique.

Accompagnées ou pas par leurs Etats, les communautés ont toujours compté sur leurs propres productions agricoles pour se nourrir, jusqu'à ce que les influences extérieures commencent à bouleverser fortement les systèmes alimentaires endogènes. Au niveau international, la conjoncture alimentaire et le rapport de force politique font que les pouvoirs publics africains sont tentés d'exposer leurs systèmes agricoles fragiles à des risques exogènes aux conséquences peu maîtrisables. En tant que premiers garants de la sécurité alimentaire, les Etats africains sont donc interpellés aussi bien pour des investissements adéquats que pour une protection des systèmes agricoles locaux.

Ce numéro de la revue AGRIDAPE est ainsi consacré à des expériences menées par différents acteurs qui, autant que possible, tentent de baliser les sentiers de la souveraineté alimentaire dans un contexte global caractérisé par une ouverture des marchés et une demande alimentaire croissante. Elles démontrent encore une fois que l'agriculture familiale demeure le meilleur levier sur lequel les gouvernements africains peuvent s'appuyer pour s'affirmer sur le plan alimentaire et de manière durable.

Bonne lecture !

Idéal partagé, dynamiques contradictoires



Marche contre les APE organisée à Dakar en 2015

Photo : Pressafrik

Depuis plus d'une décennie, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a engagé ses membres dans des programmes de développement agricole. L'objectif était de bâtir une souveraineté alimentaire à l'échelle sous-régionale. L'heure est au bilan et à la prospective. Les résultats obtenus sont mitigés, les contradictions réelles.

Dans le rapport sur «l'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest» publié en 2015, le président de la Commission de la CEDEAO a remis en exergue l'ambition d'arriver à une «souveraineté

alimentaire » dans la sous-région, comme l'attend La Via Campesina. Selon Kadré Désiré Ouédraogo, l'alimentation est « un enjeu crucial pour les 320 millions de citoyens de la communauté ». Et en 2030, les Etats membres devront être en mesure de nourrir « 500 millions de personnes ». La CEDEAO fait donc face à un défi majeur, celui de nourrir sa population croissante. Celui-ci restera entier si l'agriculture familiale, qui assure plus de 70% des besoins alimentaires dans la sous-région selon l'Institution sous régionale, n'est pas protégée contre les sérieuses menaces qui planent sur sa durabilité depuis plusieurs années.

En dépit de ses quelques résultats positifs, la Politique Agricole Commune (ECOWAP), adoptée depuis 2005, n'est pas encore parvenue à placer les pays ouest-africains dans une dynamique d'autonomie alimentaire durable. Or prétendre une souveraineté à ce niveau suppose que l'on soit en mesure de produire assez pour satisfaire la demande alimentaire des millions de consommateurs ouest-africains en aliments de base.

Les risques d'un libre-échange absolu

A toutes les échelles du système agro-alimentaire, les exploitations familiales jouent un rôle majeur que les décideurs devraient consolider et protéger. Mais on constate que les mêmes pouvoirs publics exposent le petit producteur à de sérieux risques. En effet, la forte contribution des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest n'a pas empêché les gouvernements de discuter d'Accords de partenariat économique (APE) ou de légiférer en faveur des Organismes génétiquement modifiés (OGM). Les processus en cours semblent mener vers une adoption partielle ou définitive des APE et des OGM malgré les risques majeurs qu'ils font planer sur le système agro-alimentaire local dont l'agriculture familiale reste la locomotive.

En Afrique de l'Ouest, la résistance menée depuis 2008 a commencé à céder en 2014. L'année où la CEDEAO a décidé de signer les APE malgré les réserves du Nigéria. Puis, au niveau pays, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont signé des accords d'étape. Ces accords prévoient la suppression des droits de douane sur trois quarts des exportations de l'Union européenne, tandis que celle-ci continuera à importer d'Afrique de l'Ouest la totalité de ses produits qui sont déjà en franchise de droits. Un marché de dupes, selon l'économiste français Jacques Berthelot (Le Monde Diplomatique, septembre 2014). Historiquement affaibli, le petit producteur aura du mal s'adapter à ce nouveau contexte de rude concurrence étrangère. Paradoxalement, c'est la même CEDEAO qui prône l'augmentation des fonds alloués au secteur agricole à travers un programme régional d'investissements agricoles que les Etats membres devraient opérationnaliser au niveau national.

Les petits pas de la biotechnologie agricole

Les APE n'auront pas moins d'impacts négatifs que les OGM. Des méfaits qu'un Etat comme le Sénégal est en train de relativiser en s'appuyant sur des « évidences scientifiques ». En effet, lors de la « session solennelle », le 28 février 2017, l'Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal s'est évertuée à lever le doute sur les conséquences négatives qui découleront de l'usage des OGM.

Toutefois, le Pr Yaye Kène Gassama a relevé dans son « Etat des lieux des biotechnologies au Sénégal » que « la technologie du gène attire les entreprises parce que la possibilité de déposer des brevets exclusifs sur les nouvelles variétés leur permet plus facilement de compenser les coûts élevés de la recherche et du développement en

biotechnologies ». L'ex-ministre de la Recherche scientifique poursuit : « ainsi, le marché des OGM du Sénégal est pratiquement détenu en majorité par cinq grandes firmes agrochimiques telles que Monsanto, Syngenta, Bayer, Dow Dupont, Lima grain qui commercialisent souvent, dans un package unique, semences, engrais et pesticides. Ces multinationales contrôlent le marché des produits biotechnologiques et détiennent au moins 80% des brevets sur les gènes et 70% du marché mondial des semences GM ». Le tableau d'une dépendance est ainsi bien dessiné.

Les scientifiques sont unanimes sur le fait que l'introduction des OGM se fera au détriment du petit exploitant et de la biodiversité. Et les illustrations existent. Les résultats des premières expériences menées au Burkina Faso sont loin d'être encourageants. D'ailleurs, le gouvernement burkinabé a reconnu, à l'issue d'un Conseil des ministres tenu le 13 avril 2016, l'impact négatif de la culture du coton BT par la compagnie Monsanto et a décidé d'une « réduction graduelle » des superficies affectées à cette culture. En outre, les acteurs de la Société civile ont réussi à porter plainte contre l'agrobusiness auprès de la Cour pénale internationale de la Haye pour violation des droits humains, crimes contre l'humanité, etc. Le procès Monsanto s'est ainsi déroulé du 14 et 16 octobre 2016 à La Haye, aux Pays-Bas. L'avis consultatif devrait être rendu en mi-avril 2017.

La stratégie de Monsanto était d'utiliser le Burkina Faso comme porte d'entrée des OGM en Afrique de l'Ouest. A ce jour, officiellement, le Burkina Faso, le Soudan et l'Afrique du Sud pratiquent des cultures OGM en Afrique. Des tests sont en cours dans sept Etats et 16 autres n'ont pas encore de cadre réglementaire relatif aux biotechnologies

Voies alternatives

Ces logiques d'ouverture prônées par les Etats résistent encore aux dynamiques sociales, lesquelles ont quand même le mérite de ralentir le processus d'adoption des APE et des OGM en Afrique (page 28). Les acteurs de développement qui partagent l'idéal de la souveraineté alimentaire tentent de prouver aux pouvoirs publics, à travers des expériences concrètes, qu'il est possible de bâtir un système alimentaire durable à partir des ressources agricoles endogènes. En Guinée par exemple, le Gret expérimente un modèle d'agriculture familiale qui vise à contribuer à la sécurité alimentaire en riz et en huile de palme, en partenariat avec l'ONG Maison Guinéenne de l'Entrepreneur. Ces produits sont des denrées de première nécessité dans ce pays (page 10). Mais le marché des produits bruts a des limites car les habitudes de consommation évoluent

aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine. Par conséquent, le défi de la transformation des aliments de base doit être relevé si l'on veut répondre aux besoins des consommateurs et créer de la valeur ajoutée. Des expériences indiquent le chemin à suivre. Au Niger, Actions pour la Sécurité et Souveraineté Alimentaires (ACSSA) a tenté de vulgariser un modèle de transformation de céréales dans le but de satisfaire une demande alimentaire en milieu urbain. Des groupements de femmes ont été au cœur de ce processus (page 14). Au Sénégal, la Fédération des ONG (FONGS) a aussi capitalisé les premiers résultats de son projet de valorisation des céréales locales orientée vers la production de pain à base de produits locaux (page 12).

Toutefois, rien ne semble plus stratégique que de conserver les semences locales et certaines variétés agricoles aux vertus parfois peu connues pour éviter une dépendance agricole et alimentaire. Dans la région de Matam, au nord au Sénégal, les résultats d'une plantation de Moringa dans une école primaire ont séduit grâce à ses effets sur l'alimentation des populations locales (page 8). Au Mali, la Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire promeut les banques de semences et partage son expérience en Afrique de l'Ouest. En outre, elle mène un plaidoyer à travers plusieurs actions de terrain et de diffusion de ses résultats (page 6). Toujours au Mali, l'organisation AMASSA intervient dans un contexte de conflit susceptible d'avoir des répercussions négatives sur la production agricole. Pour parer à une éventuelle rupture en vivres, elle a mis en place des stocks de proximité dans les villages (page 16). Une expérience quasi-similaire a eu lieu au nord-ouest du Sénégal. La Fédération des Associations pour le Développement Communautaire (FADEC/Sud) y a développé des banques céréalières villageoises pour contribuer à la sécurité alimentaire des communautés de base (page 19).

À l'échelle régionale, la frilosité des décideurs politiques à protéger les systèmes agricoles locaux ne rend pas service aux défenseurs d'une souveraineté alimentaire africaine. Plusieurs causes peuvent l'expliquer selon l'enseignant-chercheur camerounais, Félix Meutchièye (page 26).

En somme, les résultats des différentes initiatives montrent qu'il est possible de bâtir une souveraineté alimentaire en Afrique. Il suffit de booster et de diversifier l'offre alimentaire tout en la protégeant contre certains facteurs de déstabilisation exogènes, en l'occurrence les OGM et les APE. A ce propos, les luttes menées par les mouvements sociaux sont nobles. Il convient juste de relever que la question de souveraineté est une affaire d'Etat. Elle est politique avant d'être autre chose.



La COFERSA, une gardienne des semences paysannes

Anne Berson



Grenier de céréales en construction par des femmes membres de la COFERSA

Photo : BEDE

La Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Alimentaire (COFERSA) est une organisation malienne réunissant 36 coopératives de femmes rurales. Elle œuvre pour le renforcement du pouvoir économique, du statut social et politique de ses membres répartis dans six régions du Mali. La COFERSA renforce les capacités des femmes paysannes, mène des actions de plaidoyer et de valorisation des semences locales afin de favoriser la souveraineté alimentaire.

Depuis sa création, les femmes membres de la COFERSA travaillent à la valorisation des produits locaux au Mali. En partenariat avec l'association Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences (BEDE), elle organise des ateliers de formation et élabore des étiquettes expliquant les propriétés des produits locaux qu'elle commercialise. En 2010, la COFERSA a organisé la Journée de l'alimentation à Sikasso. Dans la continuité de ce travail, BEDE et la COFERSA ont produit en 2015 un livret bilingue « Consommer la biodiversité locale pour mieux se nourrir ».

Du 21 au 27 novembre 2016, les deux organisations partenaires ont organisé, à Sikasso, un atelier de formation sur comment « produire ses semences locales en agroécologie paysanne ». L'initiative a bénéficié de l'appui de la FAO dans le cadre du programme « Consolidation des Approches de l'Agriculture Intégrée pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et pour la Biodiversité au Mali ». La rencontre avait réuni 40 personnes.

En effet, depuis plusieurs années, la COFERSA a pris la voie de l'agroécologie en formant et en équipant plus d'une centaine de femmes. Elle a toujours donné une place importante à la semence locale et à sa valorisation et a souhaité aller plus loin en organisant une formation sur la production, la valorisation et la diffusion des semences de variétés locales.

Déroulement de la formation

L'objectif principal de la formation était de renforcer les capacités des femmes rurales dans la production agricole et alimentaire agroécologique. L'accent a été mis sur la gestion des semences locales, leur production et leur conservation.

L'atelier s'était déroulé comme suit:

- introduction sur le Traité international des ressources des plantes pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) par son point focal au Mali ;
 - Identification et échanges de semences paysannes.
- Venus en majorité de la grande région de Sikasso, les participants avaient apporté des semences qui ont pu être décrites dans la fiche élaborée par le COASP.
- De nombreuses variétés alimentaires locales ont pu être répertoriées : maïs, arachide, riz des bas-fonds, sorgho, etc. Une séance d'échanges a été organisée et chaque participant a eu l'occasion de choisir une ou deux variétés et s'est engagé à les tester et les multiplier pour rapporter le double de semences à la COFERSA. Ces apports contribueront à alimenter la Case de semences.
- Il s'en est suivi une visite du champ agroécologique de la COFERSA, de ses aménagements, des cultures et de la
- présentation du réseau du COASP-Mali (Comité ouest africain des semences paysannes au Mali;

Case de semences. Une bonne occasion d'échanges entre pairs sur les techniques en agroécologie et sur la biodiversité cultivée et non cultivée.

Lors de cet atelier, la COFERSA a pu élaborer une stratégie et un plan de suivi pour la production des semences locales en son sein et pour ses membres. Les principales lignes directrices de cette stratégie sont les suivantes : recherche, production, conservation, diffusion, formation et partage, information et plaidoyer.

L'évaluation participative a montré l'intérêt des participants à la rencontre et l'importance de la thématique de la gestion de la biodiversité en agroécologie.

La sensibilisation sur la valeur des semences locales s'en est trouvée renforcée.

Les participants ont beaucoup échangé sur leurs expériences en production et gestion des semences et partagé leurs connaissances sur les variétés locales. Un premier inventaire des semences locales a été réalisé avec la description et la méthodologie de suivi des échanges élaborées par le COASP.

Anne Berson
Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences (BEDE)
Contact : anne@bede-asso.org



Cases habilitées à stocker des semences

Photo : BEDE



Contribution du Moringa oléifera à la souveraineté alimentaire au Sénégal : l'exemple du projet pilote de l'école Ogo 2

Cheikh Tidiane Wade



Photo : CT Wade

Exercice de plantation de Moringa oléifera à l'école élémentaire Ogo 2 de la région de Matam, au Sénégal

Au Sénégal, les pratiques alimentaires varient parfois selon les aires culturelles et ethniques. Au nord du pays, les populations de la région de Matam ont une alimentation traditionnelle à base de céréales. Le repas du soir est souvent le couscous. Les plats de couscous varient en fonction des sauces qui les accompagnent. Le couscous (laciiri é hako en Pular et thiéré mboum en wolof) est à base de mil cultivé dans la région ou vendu dans les marchés. La sauce est constituée de feuilles fraîches de niébé avec de la poudre de poisson fumé et d'arachide. Le Moringa oléifera peut bien entrer dans la recette de préparation de ce plat local. Dans la région, l'école primaire Ogo 2 a en effet tenté de promouvoir cette espèce végétale dans le but de réduire les impacts des risques climatiques sur les moyens d'existence en général et sur la souveraineté alimentaire en particulier.

La vallée du fleuve Sénégal abrite 8% des terres arables du pays et les systèmes de cultures pluviales occupent environ 35% des superficies. Le mil et le sorgho dominent dans la région de Matam¹. Ces deux céréales jouent un rôle non négligeable dans la souveraineté alimentaire des populations.

Pour le maintien des pratiques culinaires et alimentaires dans la région, il est parfois noté un problème d'approvisionnement en condiments et produits du terroir (qualité et quantité) pour certains plats spécifiques. En effet, la première contrainte révélée est relative à l'approvisionnement en produits nécessaires à la préparation des repas. En fonction des plats préparés, ces produits sont le poisson frais, les granulés

de mil ou de maïs et les feuilles de niébé fraîches ou séchées, etc.

Les paysans de la région vivant loin des berges du fleuve sont parfois confrontés à la rareté de ces denrées. Il peut arriver qu'un condiment assez rare soit en rupture. C'est le cas des feuilles de niébé. Fraîches de préférence ou séchées, elles demeurent le condiment de base du couscous local, le plat traditionnel servi au dîner et au petit déjeuner dans beaucoup de familles de la vallée du fleuve Sénégal.

La seconde contrainte est liée au fait que le climat de la région est de type soudano-sahélien à prédominance sahélienne. Il est caractérisé par une longue saison sèche (novembre-juin) et une courte

saison humide (juillet-octobre). Les précipitations sont relativement faibles et les températures assez élevées. A cela, s'ajoutent les vents forts et violents parfois chargés de poussière. L'agriculture sous pluie est pratiquée surtout dans le Diéri et le Ferlo (mil, sorgho, niébé, arachide), mais également, dans une moindre mesure, dans le Walo. Elle demeure encore traditionnelle, extensive et sous-équipée, et soumise aux aléas climatiques avec la difficulté de s'approvisionner en intrants de qualité pour une bonne récolte. La durée de la saison des pluies et les conditions climatiques parfois drastiques ont parfois des impacts néfastes sur les moyens d'existence et surtout sur les condiments naturels utilisés pour les repas.

¹ http://www.ntipsoft.com/domaine_200/pdf/caractspasenegal.pdf



Photo : CT Wade

Préparation d'un jardin de moringa à Matam , au nord du Sénégal

La valeur nutritive et le goût culinaire dépendent de la qualité des feuilles récoltées et des saisons. A partir de février, les gousses et feuilles vertes perdent leur goût et les populations ont des difficultés pour s'en procurer dans les marchés environnants. En général, toutes les techniques de conservation de feuilles récoltées durant la courte saison des pluies ont une efficacité relative et ne permettent pas de conserver des quantités importantes pour le reste de l'année. Ainsi, les paysans ont tendance à ne produire que ce qu'ils peuvent conserver efficacement dans les trois mois suivant les récoltes. Ils développent d'autres stratégies pour mieux conserver leur souveraineté alimentaire. Ses stratégies sont possibles en fonction des moyens techniques et financiers disponibles et de l'accessibilité aux bas-fonds humides. Les champs et les petits jardins familiaux rassemblent plusieurs espèces locales de légumes et légumineuses qui entrent dans la composition de nombreux plats traditionnels dont le couscous. Parmi eux, le niébé, dont ils consomment les graines et les feuilles, le gombo, surtout connu pour ses fruits ; l'aubergine amère, dont on consomme les fruits et les feuilles et, enfin, les arachides, dont les graines transformées en crème sont à la base de nombreuses préparations.

L'expérience de l'école Ogo 2

Ogo est une commune située dans la vallée du fleuve Sénégal. Lors du dernier recensement général de la population de 2013, la localité comptait 7 715 habitants et 781 ménages. La population communale s'élevait à 45 592 habitants pour un total de 21 779 hommes contre 23 813 femmes².

L'expérience présentée est en cours depuis 2013. En effet, Abdoulaye Sy, Directeur de l'école primaire Ogo 2, avait

initié avec ses élèves une phase pilote qui visait à valoriser le Moringa oléifera. Cette école comptait 355 élèves dont 210 filles. L'objectif général de l'expérience était de réduire la pauvreté au village, les impacts des risques climatiques sur les moyens d'existence et de lutter contre la malnutrition.

Avec sa technique de culture simple et traditionnelle, le Moringa Oleifera (sab sab ou Nebeday en Wolof) répond aux besoins de la population grâce à ses multiples qualités et vertus. En effet, c'est un arbre à croissance très rapide qui demande très peu d'eau. Semé en début d'hivernage il ne nécessite aucun arrosage. Mais le contexte climatique et le calendrier scolaire de la zone exigent un arrosage pour soutenir les pépinières et les jeunes plants. Il peut être récolté dès la première année de culture. Son rendement peut être exceptionnel. Cette culture est directement bénéfique pour les populations qui peuvent profiter de ses vertus nutritives et médicinales.

Au début de l'expérience, les élèves avaient réussi à planter et maintenir en vie 325 pieds de Moringa. Par la suite, sur la base d'une campagne « un arbre par élève », 1227 pieds de Moringa ont été plantés au bénéfice de 58 ménages auxquels s'ajoutent dix autres familles qui, par leur propre initiative, ont aussi planté des pieds dans leurs cours et/ou jardins. En outre, la journée de reboisement « Une famille un Moringa » a permis la propagation dans les ménages, avec 2862 pieds de Moringa plantés. Avec cette phase pilote, l'école primaire Ogo 2, en collaboration avec l'Inspection d'académie, a réussi à développer la production et l'usage des compléments alimentaires à base de feuilles de Moringa. Elle a favorisé la diversification des activités agricoles et des pratiques agro-forestières familiales. Par la suite, les plantes ont été distribuées

aux différentes familles du village. A la fin de l'hivernage, les populations utilisent désormais le Moringa comme condiment pour le couscous. Les produits frais de Moringa oleifera (feuilles, fleurs, gousses) sont très riches en vitamines C et A, ainsi qu'en calcium³. Les feuilles sont aussi séchées, réduites en poudre et utilisées pour assaisonner les plats servis par la cantine scolaire aux 355 élèves. Ceci vient en complément aux vivres distribués par le Programme Alimentaire Mondial à Ogo. L'expérience de l'école Ogo 2 a permis aux populations de trouver un substitut aux feuilles de Niébé et a contribué au maintien des filles à l'école. Elle a aussi contribué à la diversification des activités agro-forestières par la mobilisation et la sensibilisation des agricultrices et maraichers du secteur.

En perspective, avec le maintien de l'activité à l'école, plusieurs pépinières seront créées et les populations seront dotées en équipement et en matériel de production (clés de séchage solaires). Des sessions de renforcement de capacités permettront aux populations de mieux maîtriser la filière, d'approvisionner les localités environnantes et d'avoir des revenus plus stables.

Aujourd'hui, dans un souci de préservation de la souveraineté alimentaire des populations de la vallée du Sénégal, un partenariat durable est nécessaire entre populations et partenaires au développement pour capitaliser des expériences comme celle de l'école Ogo 2. La collectivité locale, l'administration scolaire et les partenaires au développement doivent travailler à créer une dynamique de participation suffisante pour intéresser les populations à l'innovation. C'est dans ce cadre que l'Association pour la Promotion et la Vulgarisation du Moringa au Sahel a été mise sur pied pour diffuser et capitaliser l'expérience dans la vallée.

Cheikh Tidiane WADE

Géographe Environnementaliste

Coordonnateur du Programme Promouvoir la Résilience des Economies en Zones Semi-Arides (PRESA) à IED Afrique

<http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/1-demographie-matam2013.pdf>

<http://therapeutesmagazine.com/moringa-oleifera/>



Sécurité alimentaire en Guinée : le Gret mise sur les filières riz et huile de palme

Floriane Thouillot & Cécile Broutin & Kerfalla Camara



Photo : GRET

Valorisation artisanale de l'huile de palme par des femmes guinéennes

Le projet « Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de Palme » (ACORH) a été initié en 2009 en Guinée, en réponse à la hausse des cours des matières premières entre 2007 et 2008. Il est le fruit d'un partenariat de longue date entre deux organisations que sont le Gret et la Maison Guinéenne de l'Entrepreneur (MGE). Le projet soutient le développement de deux filières cruciales pour l'alimentation des familles et la sécurité alimentaire : le riz et l'huile de palme.

L'« Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de Palme » (ACORH) est un projet qui appuie la production, la transformation et la commercialisation du riz et de l'huile de palme et contribue à la structuration de ces filières, en Guinée Conakry. Il a démarré en 2009 par une phase courte en Haute Guinée et en Guinée Forestière. En 2011, le projet consolide ses actions en Guinée Forestière et intervient également en Basse Guinée. Ses actions sont orientées vers le développement de ces deux filières cruciales pour l'alimentation des familles et la sécurité alimentaire en Guinée. Le projet inclut aussi des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles en Guinée Forestière.

Le Gret est le chef de file et appuie plus particulièrement la production et la nutrition, en collaboration avec les organisations paysannes et les services techniques de l'Etat. La Maison Guinéenne de l'entrepreneur dédie son expertise à l'aval des filières pour le renforcement et l'or-

ganisation des métiers de la transformation et de la commercialisation. Les deux ONG sont associées pour accompagner la structuration des filières et les initiatives interprofessionnelles dans l'objectif de l'émergence, à terme, d'interprofessions efficaces.

Les objectifs du projet

ACORH vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire du pays par :

- une productivité agricole accrue et une meilleure couverture des besoins des familles des producteurs ;
- une augmentation de la valeur ajoutée des acteurs des filières de l'amont à l'aval ;
- un meilleur approvisionnement des centres urbains en produits locaux de qualité ;
- une amélioration des connaissances et de l'état nutritionnels des ménages.

A cet effet, 83 groupements de riziculteurs et de planteurs équivalent à 1 500 producteurs, 165 groupements de transformateurs et commerçants de riz et d'huile de palme (2 900 opérateurs) ont été ciblés dans six préfectures que sont N'Zérékoré, Lola, Beyla, Boké, Coyah, Forécariah.

Activités

ACORH a d'abord agi pour une bonne connaissance des filières ciblées afin d'identifier les acteurs cibles et définir les besoins. Ensuite, le projet a appuyé les producteurs et les transformateurs en intrants (semences et graines pré-germées en particulier), équipements avec participation des groupements bénéficiaires. Il a aussi renforcé les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des groupements de l'amont via un soutien spécifique à la mise en valeur agricole : formations, conseils agricoles et organisationnels, expérimentations de pratiques agroécologiques. Pour les groupements



Photo : GRET

Rizières en Basse Guinée

de l'aval, le renforcement de capacités a été apporté au moyen de formations techniques, organisationnelles (gouvernance et fonctionnement des groupements) et économiques (gestion simplifiée), et d'un suivi- accompagnement de proximité.

Des réunions régulières de concertation inter-acteurs au niveau local, régional et national, ont permis de mettre en œuvre une démarche qualité et de conclure des accords interprofessionnels. Enfin, un dispositif de suivi-évaluation a été mis sur pied et une capitalisation des acquis et des actions de communication a été menée.

Ainsi, il nous semble que les principaux points forts de ce projet sont propres à sa spécificité : projet embrassant tous les maillons de la filière dans la recherche d'une dynamique interprofessionnelle (initiée autour de la gestion de la qualité), avec une dimension nationale pour un meilleur impact et en complémentarité avec d'autres actions. L'intervention porte sur des appuis matériels mais aussi des formations nombreuses et un suivi accompagnement de proximité tant à

l'amont qu'à l'aval, une concertation régulière entre les acteurs directs de la filière et avec les autorités et services techniques de l'Etat.

Résultats

Les actions menées dans le cadre du projet ACORH ont permis d'avoir des résultats significatifs en termes de renforcement des capacités des acteurs ciblés et de leurs organisations, d'amélioration de leurs revenus, d'augmentation des volumes et d'amélioration de la qualité des deux produits locaux visés.

L'appui conseil joue un rôle important. L'enjeu majeur est maintenant la pérennisation des cellules techniques au sein des organisations paysannes de l'amont (FERREPPAH, FEPRORI-GF), mais aussi l'émergence de cellules techniques dans les autres organisations : organisations professionnelles de l'aval (FERI-GF, FERI-BG), organisation interprofessionnelle de promotion du riz de mangrove (Réseau Böra Maalé).

Les ateliers réguliers de concertation interprofessionnelle ont été organisés à l'échelle locale, régionale et nationale et ont abouti à des accords mais également à la définition concertée de bonnes pratiques pour tous les acteurs des deux filières afin de mettre sur le marché des produits de qualité, démontrant l'intérêt fort des opérateurs à la base pour la structuration de leurs filières.

Un point important est la reconnaissance de la démarche d'amélioration de la qualité avec la validation concertée du guide des bonnes pratiques pour le riz étuvé et l'huile de palme par tous les acteurs des filières et les services de l'Etat et d'une charte nationale de qualité du riz étuvé (signature par trois Ministères et enregistrement au Journal Officiel).

Des contrats spécifiques ont pu être obtenus pour le riz (achat par le PAM aux étuveuses, en collaboration avec les organisations paysannes, pour l'approvisionnement des cantines scolaires en particulier) et ont été honorés sans difficulté, témoignant du professionnalisme accru des organisations. La marque collective (label) du riz de mangrove Böra Maalé Fanyi, gérée par une organisation interprofessionnelle, a vu le jour en fin 2014 grâce aux appuis du projet. Ce riz est maintenant en vente dans des réseaux de distributions de renom à Conakry (restaurant Le Damier et les Jardins de Guinée, supermarchés Leader Price, Super Bobo...).

Forts de ses résultats, le Gret et ses partenaires ont lancé en octobre 2016 le projet « Sécurité alimentaire, résilience et agroécologie en Guinée » (SARA), en réponse à l'épidémie d'Ebola et aux effets des changements climatiques.



Photo : GRET

Le GRET et ses partenaires ont réussi à commercialiser le riz local dans les supermarchés guinéens

Floriane THOUILLOT

GRET - Chargée de projet/études - Agriculture : filières et politiques agricoles - Contact : thouillot@gret.org

Cécile BROUTIN

GRET - Chargée de programme - Filières agricoles

Kerfalla CAMARA

MGE - Directeur exécutif
Contact : kerfalla.camara.mge@gmail.com

Fabrication de pain au Sénégal : substituer les céréales locales sèches au blé

Aminata Diène



Pain fabriqué à base de mil et d'arachide

Les céréales locales sèches produites au Sénégal sont essentiellement le mil souba, le mil sorgho et le maïs. Mais pour faire du pain, les boulangers industriels et artisanaux ont recours au blé. La Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action paysanne) est en train de mettre en œuvre le projet de Promotion de la Souveraineté Alimentaire par la Valorisation des Céréales Locales (PSAVRL). Il vise à promouvoir la substitution des céréales locales sèches au blé dans la production de pain par les boulangers et les femmes transformatrices.

Le blé n'est pas produit au Sénégal mais sa consommation a gagné beaucoup de terrain. Entre 2009 et 2013, les importations de blé sont passées de 429 000 tonnes à 515 000 tonnes, soit une hausse de 20 %. Ceci correspond à environ 96 milliards F CFA (MEF, 2016). Selon la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS), si rien n'est fait pour inverser la tendance, le Sénégal pourrait passer à trois millions de tonnes de blé importées d'ici 30 ans.

Les organisations paysannes à la base, regroupées au sein de la Fédération des Organisations Non-Gouvernementales du

Sénégal (FONGS), sont conscientes du manque à gagner pour les céréales sèches produites au Sénégal (mil et maïs) et de l'opportunité que constituerait, pour les exploitations familiales agricoles sénégalaises, une tendance inverse, c'est-à-dire l'utilisation de ces céréales locales sèches dans la production de pain, et plus généralement, le changement des habitudes alimentaires des Sénégalais urbains comme ruraux.

Parallèlement à sa participation au projet public de panification des céréales locales mis en œuvre par l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base (ASPRODEB), dans le cadre

du Programme de Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (WAAPP en anglais) et en relation avec les boulangeries industrielles présentes dans les zones urbaines, la FONGS s'est aussi engagée en milieu rural avec les boulangers artisanaux et les réseaux de femmes transformatrices pour contribuer à inverser la tendance. Le projet de Promotion de la Souveraineté Alimentaire par la Valorisation des Céréales Locales (PSAVRL), financé par l'association française SOL, est le principal instrument qui permet à la FONGS d'agir dans ce sens en milieu rural, précisément dans les départements de Mbour, Kaffrine et Kounghoul.



Photo : FONGS

Gâteaux à base de céréales locales

Les enjeux du PSAVRL sont :

- la contribution à la souveraineté alimentaire du Sénégal à travers la création d'un modèle reproductible et pertinent de chaîne de valeur autour de produits vivriers locaux en substitution au blé dont l'importation accroît la dépendance alimentaire et économique du Sénégal ;
- la création de valeurs ajoutées au niveau local par la transformation des céréales sèches (essentiellement produites par les exploitations familiales) ;
- la promotion et la sécurisation de l'auto-emploi en milieu rural.

Objectifs

Le PSAVRL veut promouvoir la substitution des céréales locales sèches au blé dans la production de pain et produits substituables au pain par les boulangers et femmes « transformatrices » en milieu rural, afin d'augmenter leurs revenus et de créer des débouchés pour les producteurs de céréales locales en amont (renforcement de la filière), tout en améliorant la qualité nutritive des pains et pâtisseries consommées localement.

Sa mise en œuvre est portée sur le terrain par des associations membres de la FONGS : Jig Jam dans le département de Mbour, l'Association pour le Développement des Agriculteurs de la région de Kaolack/ Kaffrine dans le département de Kaffrine et l'Entente des Groupements associés de Koungheul dans le département de Koungheul.

Résultats

Le projet a permis à ces trois associations de contractualiser la production de céréales sèches de qualité avec 150 exploitations familiales des trois départements, de renforcer les capacités de production de

180 femmes transformatrices des céréales et 36 boulangers ruraux. Au niveau de chaque département, un stock-minoterie est construit et équipé pour le stockage des céréales, leur transformation en farine de qualité et leur commercialisation auprès des femmes transformatrices et boulangers ruraux.

Au niveau des exploitations familiales (EF) contractées pour la campagne agricole 2015- 2016 (les bilans pour 2016 – 2017 ne sont pas encore exploités), on note pour le département de Koungheul que les rendements ont augmenté d'en moyenne 213% pour la production de mil et 135% pour la production de maïs. Avec cette amélioration des rendements et celle des prix (+2 francs CFA/ kg pour le mil et + 15 francs CFA/ kg pour le maïs), les revenus par spéculation des EF ont conséquemment augmenté (+151% pour le mil et +245% pour le maïs). Dans le département de Kaffrine, les rendements des EF bénéficiaires ont augmenté de 9,8% pour la production de mil et 76,2% pour la production de maïs, en moyenne. Leurs revenus ont augmenté 186% pour le maïs en moyenne et ont plutôt stagné pour le mil.

On retient que la démarche d'une agriculture raisonnée dont la finalité est de réduire progressivement l'utilisation des fertilisants et pesticides chimiques en faveur d'un recours maîtrisé à des fertilisants et pesticides biologiques, combinée à des services adaptés d'approvisionnement en semences, de formation et de suivi de la production, et de commercialisation par la contractualisation, produit des effets. Les exploitations familiales ont en effet amélioré leurs rendements et réduit leurs emblavures, tout en augmentant leurs revenus.

Au-delà des 150 EF qui bénéficient de ce paquet de services, le projet renforce la qualité d'auto-emploi des 36 boulangers ruraux et 180 femmes transformatrices/ restauratrices. Les 36 boulangers ruraux formés ont un accès plus régulier à une farine de céréales locales sèches panifiable. Les taux d'incorporation sont très variables malgré les formations délivrées par les boulangers experts de l'association française SOL. Il semble que les boulangers cherchent à leur propre niveau les dosages qui satisfont le mieux leur clientèle. Le suivi révèle également une nette préférence de la farine de maïs, aussi pour les boulangers que pour les consommateurs finaux. Ces questions des taux d'incorporation et de la préférence du maïs seront approfondies avec les différents acteurs sur le terrain.

Les 180 femmes transformatrices sont quant à elles à quasi 100% de farines de céréales locales sèches dans la fabrication de leurs produits. Les formations et appuis matériels qu'elles ont reçus leur permettent de mener leur activité plus régulièrement et de gagner des parts de marché dans la consommation des ruraux. La rentabilité des stock-minoterie qui produisent la farine panifiable de qualité, la maîtrise des techniques de production par les boulangers et les femmes transformatrices, et la promotion d'une image de marque de qualité de leurs produits, sont les trois points névralgiques qui conditionnent la pérennité des chaînes de valeurs promues dans le cadre du projet. Les évaluations réalisées en cours de projet donnent des pistes pour une meilleure maîtrise de ces aspects. La dernière année du projet qui prend fin en janvier 2018 mettra davantage la priorité sur ces nœuds stratégiques.

Aminata Diène

Chargée de communication de la FONGS
Contact : dieneamina36@yahoo.fr

Valorisation des céréales locales au Niger : transformer pour moins importer

Gilles Mersadier



Photo : GRET

Les femmes transforment les céréales locales pour répondre aux besoins du marché urbain

Au Niger, les citoyens cherchent des produits de qualité plus faciles à préparer que les céréales comme le mil, le sorgho, le fonio, etc. Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AcSSA-Niger) a développé une initiative allant dans le sens du renforcement des capacités de production des femmes qui s'activent dans la transformation de céréales à Niamey et dans d'autres localités du pays, dans le but de contribuer à la réduction de l'importation des produits alimentaires dans le pays.

Les céréales continuent à représenter 76% des apports énergétiques pour les Nigériens, mais l'insuffisance de l'offre en produits transformés locaux incite les urbains à s'orienter vers des produits importés faciles à cuire ou à consommer (pain, couscous et pâtes alimentaires par exemple) au détriment des céréales locales. Parallèlement, le Niger est régulièrement victime de sérieuses crises alimentaires alors que l'économie du pays repose sur l'agriculture. Les crises de surproduction n'atténuent pas les effets de la sous-production car les moyens de stockage, de conservation et de transformation manquent. Connecter l'offre alimentaire issue de l'agriculture familiale à la demande urbaine, en appuyant le secteur de la transformation, représente donc un véritable enjeu pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Face à l'importation de produits alimentaires de l'étranger, des femmes se sont engagées dans la transformation des céréales produites dans des zones rurales pour augmenter leurs revenus. La plupart des femmes exercent le métier de transformatrice en complément d'autres activités telles que le commerce, la couture, la vente de cosmétiques, etc.

Services mis en place

En 2012, Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AcSSA) a mis en œuvre un projet de valorisations des céréales locales pour contribuer à la satisfaction des besoins en produits alimentaires transformés au Niger.

Le projet a cinq objectifs :

- renforcer l'organisation, la structuration et la professionnalisation des promotrices grâce aux formations techniques portant sur des thèmes clés liés à la transformation ;
- faciliter l'acquisition des équipements adaptés, l'accès aux matières premières de qualité et au financement ;
- assurer la promotion commerciale des produits finis par la diffusion de spots radiotélévisés ;
- participer aux foires commerciales tant au Niger que dans la sous-région et organiser de journées de dégustation ;
- organiser des visites d'échanges dans la sous-région.

Les produits concernés sont essentiellement le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le fonio et des légumineuses comme l'arachide, le niébé, les produits maraîchers, etc. Les activités ont été réalisées à Niamey, Zinder (seconde ville du pays), les localités de Say et Kollo situées dans la zone péri-urbaine de Niamey.

Transformation

L'appui s'adresse essentiellement aux femmes organisées au sein de groupements féminins ou d'unités de transformation (UT). Il s'agit précisément de 29 groupements féminins structurés en quatre unions situées dans les zones de Niamey comme les Femmes Battantes, le groupement Di Ga Bégué. A Zinder, l'association Mata Masu Kuzari a été appuyée. A Say et à Kollo, l'organisation Harey Bane a été accompagnée par le projet. Ces associations comptent 220 membres directs. Leurs actions ont touché 1540 personnes. Sur la période de 2010 à 2014, les femmes ont transformé 215,5 tonnes de matières premières et ont obtenu 151,7 tonnes de produits finis vendus pour un chiffre d'affaires de 161 millions FCFA.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un partenariat fécond entre les bailleurs de fonds (Union européenne, Seed Fondation, Agence Française de Développement...), le secteur privé et la recherche. En effet, le laboratoire de technologie alimentaire de l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) a assuré la formation, le suivi qualité et l'analyse des produits.

Changements

Aujourd'hui, les femmes transformatrices produisent toute sorte de produits facilement consommables à des prix compétitifs : couscous, semoules, brisures, farines, riz soufflé, vermicelle, pâte de mil séché et biscuits (à base de mil et de sorgho). Ces produits sont vendus dans environ 100 points de vente régulièrement approvisionnés : épiceries, supermarchés et stations-services. En deux ans, elles ont vendu presque 70 tonnes de produits dérivés de céréales locales, soit plus de 115 000 rations journalières à base de céréales. Pour les femmes transformatrices, cela représente 70 millions F CFA de chiffre d'affaires annuel (plus de 100 000 euros). Le bénéfice à redistribuer représente près de 30 millions FCFA, soit près de 200 000 FCFA par transformatrice (300 euros), c'est-à-dire un peu plus que le revenu annuel moyen au Niger (270 euros). L'activité de transformation procure aux femmes des revenus supplémentaires

qui bénéficient à leurs familles. Elles participent donc à l'amélioration des conditions de vie de leur foyer et acquièrent un nouveau statut social. Par ailleurs, le fait de développer une activité économique indépendante a apporté aux femmes de la reconnaissance, mais aussi de l'autonomie

Le projet a été bien apprécié par les bénéficiaires. Il a contribué à une meilleure organisation interne des groupements, au réseautage par la constitution de quatre unions et d'une fédération. Il a aussi permis d'améliorer les capacités techniques des femmes en matière de transformation de céréales diversifiées en respectant les règles d'hygiène. Les équipements acquis ont aussi permis de réduire la pénibilité des tâches réalisées par les femmes, d'améliorer leurs chiffres d'affaires et donc les conditions de vie des familles. Le projet a aussi accompagné une mise en relation entre les producteurs, les fournisseurs et des clients des produits transformés. Cela a permis l'achat groupé de matières premières de qualité et d'emballages, l'amélioration de la visibilité des produits auprès de la clientèle, l'augmentation de points de vente et la mise en relation avec des institutions de micro-finance. Pour renforcer davantage les connaissances des bénéficiaires en matière de transformation, des visites d'échange d'expériences entre femmes transformatrices ont été organisées des trois pays.

Toutefois, deux conditions sont essentielles pour une mise à l'échelle : l'implication personnelle du promoteur et la synergie entre les acteurs de la chaîne de valeur. Ces deux éléments réunis permettront de mieux maîtriser le processus de transformation et de garantir la qualité et l'hygiène des produits finis.

Défis

Cependant, des obstacles doivent être surmontés. Ils sont relatifs à la cherté et manque des emballages dans le pays. Pour en disposer, les femmes doivent faire la commande au Burkina Faso, au Ghana ou au Nigeria. Les groupements manquent également d'équipements de production et de séchage. Ils proposent que l'État applique une exonération fiscale sur de tels équipements pour les rendre plus accessibles.

Gilles Mersadier
Afrique Verte

Référence

« Valorisation des céréales locales (mil, sorgho, riz, fonio) sur les marchés urbains »,

fiche de capitalisation réalisée par le ROPPA en partenariat avec Inter-réseaux.





Stratégie de prévention des crises alimentaires au Mali : les stocks de proximité

Caroline Bah



Stock de céréales

Photo : AMASSA

Au Mali, excepté le riz produit en zone irriguée ou inondée, la production céréalière est essentiellement pluviale. Les régions de Mopti, Gao et Tombouctou connaissent un climat sahélien sec voire saharien. Les récoltes y sont déficitaires. Accompagnés par l'Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AMASSA), des ménages essaient de faire face à cette situation grâce à différentes stratégies dont l'une des plus importantes est la mise en place de stocks communautaires ou villageois.

Pour faire face au déficit chronique de la production céréalière, Afrique Verte et son partenaire Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AMASSA) ont initié, depuis 2007, une action intitulée « Prévention des crises ». Elle consiste à définir les meilleures stratégies d'approvisionnement, dès les récoltes, avec les organisations de producteurs (OP), en concertation avec les élus, les services décentralisés de gestion des crises et d'autres ONG, à suivre l'évolution des stocks et des prix pour ajuster les stratégies tout au long de la campagne de commercialisation. La mise en place de stocks de prévention a permis une diminution notable de la vulnérabilité des enfants aux maladies et même des adultes, selon les femmes de Kabara. Elle a également permis aux paysans de se consacrer aux travaux champêtres en

période d'hivernage au lieu de passer du temps à la recherche du grain. Ce gain de temps leur a permis d'exploiter plus de surfaces selon les producteurs de Kentabada.

Ainsi, sur la base de l'estimation des capacités d'approvisionnement des OP, AMASSA, en concertation avec les élus, les services techniques et les institutions spécialisées, a participé à la définition de stratégies d'approvisionnement des différentes zones cibles.

Les connaissances en techniques opérationnelles d'approvisionnement accumulées par les équipes d'Afrique Verte et d'AMASSA sont utilisées pour faciliter les mises en relation et les appuis logistiques pour ravitailler les zones déficitaires à partir de stocks provenant des zones excédentaires dans lesquelles Afrique Verte

est également présente. Les organisations paysannes bénéficiaires du projet peuvent ainsi être plus facilement approvisionnées après les récoltes. Au moment où les prix sont encore accessibles.

Ces stocks de proximité constitués à l'échelle communautaire permettent aux populations villageoises de trouver sur place les céréales indispensables à leur alimentation. Cette action a également un impact sur les prix des céréales au niveau local qui devraient être ainsi mieux régulés.

Démarche de l'opération

Pour mener cette action, la démarche a consisté à identifier les zones à risque alimentaire. AMASSA et Afrique Verte participent, dans leurs zones d'interven-

tion aux activités, au dispositif national d'alerte et de prévention des crises alimentaires. Des notes de conjoncture sur la sécurité alimentaire sont mensuellement publiées depuis 2001 par Afrique Verte dans le « Point Situation Alimentaire au Sahel » (Mali, Burkina, Niger). De plus, les animateurs sont en contact permanent avec les OP dans les régions d'intervention. Les Centres d'information, de formation et d'animation (CIAF), les bureaux d'AMASSA, sont équipés en téléphone et fax. Ce dispositif opérationnel permet d'être à la fois en contact avec les structures techniques et les OP. Le projet peut ainsi produire et diffuser des informations croisées sur la situation alimentaire et les actions conduites par les différents intervenants dans les régions, en se basant sur :

- les estimations de récolte réalisées par les services nationaux et plus particulièrement les balances (besoins/production) ;
- l'évolution des prix (bulletins de l'OMA et bulletins produits par Afrique Verte et AMASSA) ;
- la situation au niveau des villages par le biais des animateurs.

L'information obtenue sera analysée avec les différents acteurs des zones : politiques, techniques, projets et OP, afin d'en tirer les enseignements et de définir les actions à conduire. La prévention des crises sera ainsi améliorée, en particulier grâce à l'implication des représentants des populations.

Mise en place d'un fonds d'intervention rapide

Sur la base de l'identification des zones à risque alimentaire, le projet facilite leur approvisionnement. Une enveloppe financière disponible au niveau de AMASSA permet d'acheter des céréales locales (mil et sorgho) et de constituer des stocks villageois dont la gestion est confiée aux OP bénéficiaires. Ces stocks de proximité sont utilisés pour faire face aux contrecoups des hausses de prix (signe annonciateur de crise). Il s'agit d'assurer, à l'échelle rurale, une fonction de régulation des prix au moment opportun.

Les expériences et les acquis d'Afrique Verte dans la commercialisation entre zones déficitaires et zones excédentaires sont utilisés dans ce dispositif pour faciliter un approvisionnement économiquement favorable. Ce qui contribue au

rééquilibrage des prix au niveau des communautés rurales. Les conditions de commercialisation de ces stocks sont rapidement définies avec les comités de gestion des magasins de céréales pour assurer la mise en marché correcte au profit des populations, à un prix accessible. Les recettes permettent de renouveler une partie du stock.

Le mécanisme proposé concerne les OP situées dans les communes les plus affectées par les hausses de prix. Les OP bénéficiaires doivent être membres de regroupement d'OP (fédérations). Cette structuration des OP au niveau régional est un atout important qui permet à Afrique Verte et à AMASSA d'asseoir une méthodologie cohérente de gestion du stock. La démarche suivante est proposée : un comité de suivi est constitué, comprenant les responsables des faitières d'OP, les élus locaux, le Système d'alerte précoce (SAP), Afrique Verte et AMASSA, dans chacune des régions déficitaires concernées.

Les trois comités, sur la base des informations étudiées au sein du SAP, établissent une liste d'OP bénéficiaires par faitière. Les volumes sont déterminés d'un commun accord, en fonction du déficit et du degré de vulnérabilité. Un protocole tripartite de gestion des stocks est signé entre le projet, les faitières et l'OP bénéficiaire. Les stocks de céréales locales sont achetés auprès des OP des zones excédentaires au prix du marché, dès la récolte (octobre, novembre, décembre), période où les prix sont encore modérés. Les stocks sont transportés par Afrique Verte et AMASSA dans les villages. Les OP les gèrent en fonction de modalités convenues dans le contrat tripartite.

L'OP bénéficiaire peut faire des rotations de stock en fonction de la situation alimentaire et en tenant compte du niveau des prix et des besoins.

Le prix de vente aux populations est fixé en fonction du coût réel (sans but lucratif). Une vente à prix social n'est envisageable que si la situation se dégrade et en concertation avec les partenaires locaux comme les élus et les services techniques.

Après les opérations de vente au comptant, l'OP bénéficiaire reverse le capital dans le compte de sa faitière qui pourra ainsi, sous la supervision et les recommandations du comité de suivi, attribuer un stock à une autre OP membre répondant aux conditions d'accès à ces

fonds, l'année suivante. Les premières opérations d'achat et de ventes sont coordonnées par Afrique Verte et AMASSA. Les animateurs réalisent le suivi sur le terrain (achat, transport, vente et conseil). Les rotations de stocks qui suivront sont directement réalisées par les OP avec les appuis et les conseils des animateurs. Résultats

Entre 2007 et 2009, dans le cadre de la « Professionnalisation des OP dans les filières céréales locales pour améliorer leur contribution à la réduction de la pauvreté et de la faim au Mali », projet cofinancé par la Commission Européenne, Afrique Verte et AMASSA ont développé un système de prévention et de gestion des crises alimentaires autour d'un dispositif souple de collecte et d'analyse d'information, pour approvisionner rapidement en céréales des zones en difficulté. A partir d'une enveloppe disponible de 24 000 000 F CFA, 21 villages en difficultés alimentaires des régions de Gao et de Mopti ont été retenus et dotés de 150 tonnes de céréales. Des stocks communautaires ont été constitués et gérés par les OP qui les ont vendus à prix social. Des rotations ont été réalisées. Les ventes à prix social ont régulé les prix au niveau local.

En 2010, Afrique Verte a poursuivi cette action au regard de l'intérêt des populations, en consolidant les 21 anciennes OP et en l'étendant à de nouveaux villages. Cette nouvelle action a été réalisée à partir d'un cofinancement de la CE/Food Security, dans le cadre de la « Contribution à l'atténuation de l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires au Mali, par un soutien à la production agricole, au stockage, à la transformation et à la commercialisation des produits locaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Les actions réalisées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 octobre 2011 ont consisté à consolider les acquis pour le suivi des anciens stocks dans les 21 villages.

Etendre l'action à de nouvelles OP

Le projet a également entrepris des actions en vue de consolider les acquis de la première opération initiée dans le cadre de l'action « Professionnalisation des OP dans les filières céréales locales, pour améliorer leur contribution à la réduction de la pauvreté et de la faim au Mali ».

Pour cette extension, la démarche a consisté à l'identification de 31 nouveaux villages sur une prévision de 20 et à la gestion des stocks par les organisations paysannes. Le projet a, en rapport avec toutes les parties prenantes, mis en place six comités dans les régions de Tombouctou, Gao, Mopti dont un est chargé de l'identification des organisations paysannes bénéficiaires. Un autre comité est chargé d'acheter les céréales à la bourse nationale de Ségou pour chacune des trois régions déficitaires (Mopti, Gao et Tombouctou). La mise en place de ce comité d'identification a permis de choisir les nouvelles OP sur la base du pronostic définitif du SAP sur la situation alimentaire dans la région, des informations collectées par les animateurs de terrain qui confirment celles du SAP et des résultats de la campagne agricole 2009/2010 fournis par le service de l'agriculture.

Le comité chargé d'acheter les céréales comprend les animateurs d'AMASSA - Afrique Verte de Mopti, Gao et Tombouctou et les représentants des producteurs des trois zones. Cela a permis d'impliquer les producteurs dans le processus d'achat et d'obtenir les céréales à un bon prix lors de la bourse nationale de Ségou.

La mise en place des fonds par Afrique Verte a facilité l'achat des céréales et a permis aux bénéficiaires de faire plusieurs rotations pour une plus grande couverture des besoins des populations concernées. L'implication des organisations paysannes faitières dans le choix des nouvelles OP et dans l'achat des céréales, la fixation des prix de cession aux bénéficiaires par les OP elles-mêmes et la signature de protocoles tripartites de gestion des stocks entre Afrique Verte, ont permis de donner plus de confiance aux populations et d'asseoir les bases d'une pérennisation de l'opération.

Les missions de suivi des animateurs ont porté sur les techniques de stockage, les stratégies de rotation, la gestion des documents, l'information des gestionnaires sur l'évolution des prix d'achat et de vente des céréales, l'établissement des comptes d'exploitation prévisionnels. Toutes ces actions ont permis de renforcer les capacités des organisations paysannes dans la gestion des stocks.

Il est cependant important de signaler que les OP bénéficiaires avaient formulé des inquiétudes par rapport à la gestion des fonds issus des ventes. En effet, le projet a basé sa stratégie sur une rétrocession

du capital issu des ventes à la faitière de l'OP qui pourra ainsi, sous la supervision et les recommandations du comité de suivi, attribuer le stock l'année suivante à une autre OP membre répondant aux conditions d'accessibilité à ces fonds. Cette approche a pour objectif d'assurer la pérennité de l'action. Malgré le bien-fondé de cette stratégie, les OP bénéficiaires souhaitaient garder les stocks à la fin du projet compte tenu de la fragilité et de la vulnérabilité de leur zone.

Les investigations menées par une équipe d'évaluation sur le terrain en novembre 2011, au sujet de l'appréciation de cette stratégie par les OP, ont permis de comprendre qu'il s'agit bien d'un souhait de garder le stock et non d'un refus des OP de se soumettre aux conditions de gestion des stocks préalablement établies, à savoir la rétrocession du capital issu des ventes à la faitière de l'OP. Cependant, la situation critique de la campagne 2011-2012 préoccupe beaucoup les OP. Ils souhaitent une augmentation des quantités à mettre à leur disposition. Malgré ces préoccupations, l'équipe a pu constater, sur le terrain, la satisfaction des bénéficiaires.

Caroline Bah
Carline.bah@libertysurf.fr

Contact :
Mohamed HAIDARA
Coordinateur National

AMASSA AFRIQUE VERTE MALI
AMASSA - AV Mali <afriqueverte@afribone.net.ml>





La banque céréalière villageoise : un bouclier contre l'insécurité alimentaire au Sénégal

Ndiamé Thiam



Photo : FADEC/Sud

Céréales stockées dans une banque gérée par FADEC/Sud

Au Sénégal, la plupart des enquêtes menées sur le niveau d'approvisionnement en nourriture montrent que les besoins nutritionnels d'une partie de la population, surtout en milieu rural, ne sont pas satisfaits. Depuis des années, quel que soit le concept utilisé en rapport avec la situation alimentaire : autosuffisance alimentaire, sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire, nous sommes encore loin de la satisfaction de la demande nutritionnelle. Les productions n'arrivent pas à répondre aux besoins. Pour éradiquer la malnutrition et installer la sécurité alimentaire, une combinaison de diverses initiatives est nécessaire. Celle relative à la mise en place de banques céréalières villageoises par la Fédération des Associations de Développement Communautaire (FADEC/Sud) a donné des résultats encourageants dans le département de Tivaouane.

Au niveau territorial, la construction de banques céréalières villageoises (BCV) est l'une des solutions qui permet de contrôler l'approvisionnement en nourriture des villages les plus vulnérables situés dans les zones affectées par l'insécurité alimentaire. Elle a permis aux groupes ciblés, une population de 14 449 répartie dans 44 villages du département de Tivaouane, de résister à la spéculation des prix des aliments de base.

Le projet est financé par la Fondation des Etats Unis d'Amérique pour le Développement en Afrique (USADF) avec comme partenaire de mise en œuvre la Fédération des Associations de Développement Communautaire (FADEC/Sud) basée à Mékhé, au nord-ouest du

Sénégal. Un protocole de subvention a été signé entre l'organisation paysanne et l'USADF.

La FADEC/Sud regroupe les associations bénéficiaires. Elle a assuré la construction des cinq banques céréalières villageoises et leur approvisionnement en aliments de base. Elle a aussi organisé des formations qui ont permis d'atteindre les résultats suivants après deux années de mise en œuvre :

- approvisionnement correct en céréales ;
- régulation des prix à la vente et à l'achat ;
- génération des revenus consistants aux producteurs ;
- facilitation de l'accès aux produits

céréalières en octroyant des crédits alimentaires durant la période de soudure ;

- éradication de l'action spéculative des commerçants ;
- effets sur la productivité des paysans qui n'ont plus à parcourir des kilomètres pendant l'hivernage pour acheter des céréales ou de perdre une journée de travail pour aller aux marchés hebdomadaires.

Cela a été possible grâce à une gestion transparente et participative du Comité de gestion élu par l'Assemblée générale. Ce comité de gestion mène l'activité de la Banque Céréalière Villageoise (BCV) avec un Comité de contrôle composé de trois membres. Il exerce un contrôle sur la



Banque de céréales construite par FADEC/Sud

Photo : FADEC/Sud

comptabilité mais aussi sur la qualité des produits et de l'équipement fourni. Chaque BCV est administrée par un gérant, ou à défaut, par le comité de gestion.

Afin de susciter un sentiment d'appropriation et d'appartenance, il est établi des cartes de membres qui donnent droit à une voix en cas d'Assemblée générale.

Faire face à l'insécurité alimentaire

Au Sénégal, l'insécurité alimentaire touche une partie importante de la population selon le document du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) de 2006. La stagnation de l'offre des produits vivriers, accentuée par un manque de mesure d'accompagnement, n'aide pas à satisfaire la demande. L'existence des BCV a permis d'encourager les producteurs à la culture des céréales (mil-sorgho) parce qu'ils ont des points de vente. La BCV leur garantit un achat avec des prix rémunérateurs. Elle contribue à la réalisation de ces concepts (autosuffisance, sécurité ou souveraineté alimentaire) qui lutte contre l'insécurité alimentaire. Elle a conduit également à des comportements nouveaux et des maîtrises (voir les capacités des membres du comité de gestion et de contrôle). D'ailleurs, l'influence de ces derniers au niveau des autres membres suscite un intérêt. Le rôle économique et social de la BCV a fini de convaincre les plus sceptiques. L'adhésion à la banque en est une illustration.

Le stockage et la distribution assurés par les banques céréalières suivant les modalités (voir manuel de procédures et règlement intérieur) définies par les

membres bénéficiaires ont apporté une solution durable au problème de soudure. En réponse à la problématique de la sécurité alimentaire voire la souveraineté alimentaire, il devient urgent de noter que l'implication des différents acteurs est nécessaire et doit être privilégiée. D'autant plus que les différentes politiques agricoles à elles seules n'ont pas permis de créer les conditions d'une véritable sécurité alimentaire.

Le projet visait à améliorer la qualité de vie et le bien-être économique des membres des différentes associations bénéficiaires et de leurs familles. Apparemment, il semble recouper la finalité de la sécurité alimentaire. L'espoir d'une augmentation de revenus a suscité des intentions pour les cultures vivrières, d'où une production croissante. A la fin du projet, les revenus des membres de différentes banques villageoises devraient augmenter considérablement. Les BCV devraient pouvoir faire évoluer les stocks de 137 tonnes à 165 tonnes, de 32 millions F CFA en valeur à 39 millions F CFA, sans compter les cinq emplois permanents (gérants) assurés.

L'atteinte de cet objectif suppose une prise de conscience qui va permettre d'orienter nos préférences alimentaires vers les produits de base.

Impact et enseignements

La construction de cinq banques de céréales a facilité la réduction des pertes pendant la période post récolte et le contrôle des prix d'achat et de vente pour les producteurs. Ces produits céréalières, objet de spéculation, seront disponibles même pendant la soudure (juin- aout) contribuant à la sécurité alimentaire au niveau du foyer et du village. L'activité

menée au niveau des BCV a produit une opportunité pour tester la conduite des populations face à l'innovation.

Relativement aux prêts de céréales aux mois de juin -aout qui a suscité un niveau d'engagement, 70 tonnes ont été octroyées en crédit. Durant les premières années, nous avons enregistré un taux de remboursement de 100%. Il ressort de l'analyse des deux années d'activités que les organes de gestion sont capables de promouvoir des leaders pour la sauvegarde de l'intérêt des BCV.

La BCV assure la disponibilité physique des produits céréalières, l'accessibilité et la permanence.

L'existence de ces BCV a le mérite de sensibiliser les producteurs qui sont en même temps les consommateurs. En effet, ils ont compris qu'ils peuvent mettre fin au bradage de leurs récoltes, et augmenter les surfaces destinées à la culture vivrière. De plus, ils ne sont pas obligés de subir le diktat des commerçants véreux et, au besoin, ils peuvent bénéficier de prêts alimentaires.

Leçons apprises

Au cours de ces années, nous avons appris dans la conduite des activités des BCV (de la conception aux résultats) qu'il faudra :

- donner plus de marge de manœuvre à l'organisation de base vu l'expérience acquise par les organes (comité de gestion et de contrôle), rendre plus souple et autonome l'administration financière ;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'organisation fédérale ;
- impliquer, par le biais du partenaire technique Association Conseil pour l'Action (ACA) le partenaire financier

- (USADF), à travers des représentants dans les passations de marché ;
- privilégier les achats de stocks céréaliers auprès des petits producteurs et établir un quota afin d'éviter l'irruption des commerçants dans les opérations de vente ou achat ;
 - mettre en place des mesures qui appuient les producteurs assumant l'importance de la sécurité alimentaire ;
 - mettre en place des organes de gestion, un programme de communication et d'information car il apparait également nécessaire de rendre compte, à travers des émissions radiophoniques, des activités et l'importance de ces entités ;
 - diffuser l'expérience des BCV à une plus grande échelle.

Dans six mois, ce projet sera officiellement clos avec le partenaire financier (USADF), sans approfondir les données comptables, ni analyser les retombées économiques. Il y a lieu de dire, à priori, que les paysans sont réellement satisfaits et ils s'ouvrent à l'innovation avec enthousiasme. Le relèvement de la production n'est pas le seul gage de sécurité alimentaire. C'est pourquoi, il convient de consolider davantage la coordination entre les différents acteurs : bailleurs de fonds, associations représentant les populations bénéficiaires et l'Etat, à travers les administrations et services techniques. La sécurité alimentaire, à travers les BCV, semble être à la portée des populations, mais elle ne peut être réalisée que si elle s'adosse sur une volonté politique de l'Etat.

Ndiamé Thiam

Technicien agricole

Ex-superviseur du projet Banques de Céréales Villageoises (de 2013 au 3 mars 2017)

(de 2013 au 3 mars 2017)

Contact : ndiambe2018@gmail.com



Riz local stocké dans une banque céréalière

Photo : FADEC/Sud

Visitez
la page web
de AGRIDAPE
<http://www.iedafrique.org/agridape.html>

SITES WEB ET LIENS

Lien de partage de la définition de la souveraineté alimentaire

<http://www.area-ed.org/index.php/nos-actions/programme-d-appui-aux-organisations-paysannes>

Innovations et Réseaux pour le Développement (IREDD) propose ici une définition assez complète de la souveraineté alimentaire. Elle aborde les six piliers de la souveraineté alimentaire que sont l'alimentation des populations, la valorisation des producteurs d'aliments, les systèmes locaux de production, le renforcement du contrôle local, la construction des savoirs et savoir-faire locaux et le travail avec la nature.

Site web du Réseau Ouest-africain des Céréaliéristes

www.roac-wagn.org

A travers sa plateforme, le Réseau Ouest-africain des Céréaliéristes partage les résultats de ses actions. L'organisation s'est fixée comme missions de faciliter la création d'un environnement favorable au libre-échange des céréales en Afrique de l'Ouest et de promouvoir un commerce structuré des céréales pour le bénéfice des acteurs.

Bulletin de veille souveraineté alimentaire n°9 d'Inter-réseaux

<http://www.inter-reseaux.org/publications/bulletins-thematiques/article/bulletin-de-veille-souverainete-3748?lang=fr>

Le lien donne accès au numéro du Bulletin de Veille sur la Souveraineté Alimentaire. Cette édition a été réalisée avec SOS Faim. Plusieurs articles liés aux enjeux de l'agriculture et la sécurité alimentaire y sont publiés.

Site web spécialisé en gestion de connaissances

www.bede-asso.org

Biodiversité, Echanges et Diffusion d'Expériences (BEDE) est une association de solidarité internationale fondée en 1994. Elle contribue à la protection et à la promotion des agricultures paysannes en soutenant les initiatives respectueuses de l'environnement par un travail d'information et de mise en réseau, en lien avec une cinquantaine d'organisations de différents réseaux français, européens et internationaux. BEDE organise des ateliers, des rencontres entre paysans, chercheurs et société civile des pays d'Europe, du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest, accompagne la structuration des organisations paysannes

et réalise du matériel pédagogique.

Ce travail permet au grand public de se saisir des enjeux et aux paysans et organisations d'améliorer tant leur travail de terrain que leurs capacités de négociation sur le plan législatif. BEDE partage régulièrement les résultats des activités de la Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Alimentaire au Mali.

Lien donnant accès à une réflexion sur la souveraineté alimentaire

https://www.upadi-agri.org/download/francais/dossiers-sur-les-politiques/La_voie_de_la_souverainete_alimentaire.pdf

Dans cette publication intitulée « La voie de la souveraineté alimentaire : Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim », plusieurs concepts qui présentent des nuances avec la souveraineté alimentaire sont discutés. Les auteurs s'adonnent par ailleurs à une analyse critique des notions de sécurité alimentaire, d'autosuffisance alimentaire etc.

Site web d'une faitière paysanne en Afrique de l'Ouest

www.roppa.org

Le Réseau des Organisations paysannes et de producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) regroupe 13 organisations paysannes nationales membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) et des organisations paysannes membres associées (Cap-Vert, Nigeria).

Dès sa création en juin 2000, à Cotonou, le ROPPA s'est positionné comme l'outil de défense et de promotion des exploitations familiales qui constituent le principal système de production en Afrique de l'Ouest.

Site d'un réseau engagé dans la sécurité alimentaire au Sahel

www.afriqueverte.org

Afrique Verte International, un réseau de cinq organisations : AcSSA Afrique Verte Niger, AMASSA Afrique Verte Mali, APROSSA Afrique Verte Burkina, AGUISSA Afrique Verte Guinée et Afrique Verte en France, tous partenaires pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Sahel. Le réseau met en œuvre des projets dans ces pays cités ci-dessus qui vont dans le sens de l'autonomisation alimentaire des communautés et partage régulièrement les résultats de ses actions.

Site web d'une organisation de producteur sénégalais

www.fongs.sn

La Fédération des ONG du Sénégal (FONGS-Action paysanne) mène des expériences qui visent à renforcer la productivité des exploitations des paysans. L'organisation mobilise aujourd'hui 31 associations membres et, à travers elles, plus de 3000 groupements villageois représentant eux-mêmes près de 120 000 membres. Actifs dans des exploitations de type familial, ses membres sont de l'ensemble des filières agro sylvopastorales et leurs associations sont localisées dans des zones différentes, touchant 35 départements parmi les 45 que compte le Sénégal.

Lien donnant accès à des informations relatives à des actions de lutte contre les OGM en Afrique

<https://www.infogm.org/rencontres-internationales-des-resistances-aux-ogm>

Les Rencontres internationales des résistances aux OGM sont des occasions de plaider qui réunissent des producteurs, des acteurs de la Société civile, des chercheurs et des scientifiques évoluant dans plusieurs continents. Fin avril 2016, une dynamique internationale s'est enclenchée au Burkina Faso. Née d'une lutte nationale burkinabé contre des multinationales de l'agrochimie, elle s'était connectée à l'initiative qui se préparait agir en mi-octobre, dans le cadre du Tribunal International Monsanto.

Site web de La Via Campesina

viacampesina.org

Créé en 1993, La Via Campesina est un mouvement international qui rassemble des millions de paysans. Elle défend l'agriculture durable de petite échelle comme moyen de promouvoir la justice sociale et la dignité.

La Via Campesina regroupe environ 164 organisations locales et nationales dans 73 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques. Elle s'oppose à l'agriculture industrielle et aux entreprises multinationales qui bouleversent les équilibres environnementaux et sociaux. Ce mouvement a été l'inventeur de la notion de la souveraineté alimentaire. Un concept qu'il a lancé lors du sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome, en 1996.

SITES WEB ET LIENS

Site d'une organisation défenseur du patrimoine génétique africain

<http://copagen.org/>

La Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) est un mouvement associatif citoyen regroupant des organisations de la société civile de l'espace ouest-Africain, notamment les huit pays de l'UEMOA, plus la Guinée. Elle compte à ce jour comme membres, environ deux cents organisations de base dont des organisations paysannes, des organisations syndicales, des associations de consommateurs et des mouvements de défense des droits de l'homme.

La COPAGEN est née en 2004, à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), en vue de contribuer à la promotion des droits des communautés sur les ressources génétiques dans un contexte où ils sont victimes de divers fléaux tels que les OGM, la bio piraterie et l'accaparement des terres. La COPAGEN rêve d'une Afrique où les ressources génétiques gérées durablement sont co-propriétés de l'Etat et des communautés locales et sont mises au service de tous pour le bien être des générations présentes et futures.

Site web de l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique

<http://afsafrica.org/fr/>

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) est un réseau de différents acteurs de la société civile qui militent pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique. Il s'agit notamment des organisations d'agriculteurs africains, des réseaux africains d'ONG, des ONG africaines spécialisées, des mouvements de consommateurs en Afrique, des organisations internationales qui soutiennent la position de l'AFSA et des personnes indépendantes. Ses membres représentent les petits agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les peuples autochtones. AFSA se veut un réseau des réseaux et compte actuellement 30 membres actifs. L'organisation dispose d'un petit secrétariat basé à Kampala.

Site web d'une organisation américaine qui plaide pour la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud

<http://usfoodsovereigntyalliance.org/>

L'US Food Sovereignty Alliance (USFSA) travaille à mettre fin à la pauvreté, à reconstruire les économies alimentaires locales et à faire valoir le contrôle démocratique sur le système alimentaire. Cette organisation estime que toutes les

personnes ont droit à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite de manière écologique et rationnelle. En tant qu'association américaine de la justice alimentaire, de la lutte contre la faim, du travail, de l'environnement, de la foi et des groupes de producteurs d'aliments, elle défend le droit à la nourriture en tant que droit humain fondamental et travaille pour relier les luttes locales et nationales à l'international Mouvement de souveraineté alimentaire. C'est dans ce cadre qu'elle décerne un Prix annuel aux acteurs dont les actions pour la souveraineté alimentaire ont été très remarquées.

Site web d'une association régionale pour l'autonomisation des petits producteurs

<http://biovisionafricantrust.org/>

Biovision Africa Trust (BvAT) est une organisation enregistrée au Kenya. Depuis sa création en 2009, elle œuvre pour permettre aux petits agriculteurs d'accéder et d'utiliser des informations scientifiquement prouvées sur l'agriculture durable grâce à des canaux de communication intégrés. L'information diffusée tourne autour de quatre domaines thématiques : la santé animale, la santé végétale, la santé humaine et l'environnement. BvAT contribue ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en cherchant à responsabiliser les petits exploitants agricoles par des informations qui les aideront à accroître leur productivité, leur rentabilité et leur rendre économiquement autonome.

Éléments sur l'initiative de l'Union africaine sur l'agriculture biologique écologique

<http://biovisionafricantrust.org/content/highlights-au-led-ecological-organic-agriculture-initiative-eoa-i-0>

Ecological Organic Agriculture (EOA) est une initiative découlant de la décision des chefs d'Etat et des gouvernements africains pour promouvoir l'agriculture biologique, en renforçant la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires du continent. Pour mettre en œuvre cette initiative, des acteurs se sont organisés en réseau comme EOA Network afin de pousser les Etats vers une agriculture plus durable.



BIBLIOGRAPHIE

Afrique : Une Politique semencière sous influence

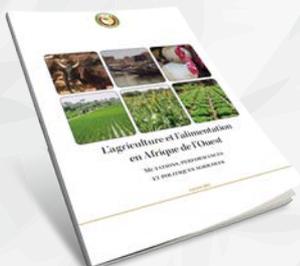
Daniel Clavel, *Revue CAIRN*, 2016/2
Vol. 24 / pages 168 à 172



Agronome et chercheur au Cirad, Daniel Clavel explique dans cet article les mutations notées dans la politique semencière des Etats africains. Selon l'auteur, la modernisation variétale et semencière des trente glorieuses en Europe a créé et organisé une offre semencière privée de variétés génétiquement homogènes et traçables. Ce marché est aujourd'hui monopolisé par quelques multinationales semencières, notamment en ce qui concerne les « grandes cultures ». Les cultures secondaires ont été à la fois négligées par le commerce et par la recherche. La même idée de « modernisation variétale et semencière » a été reprise pour nourrir l'Afrique, alors que les variétés paysannes dont les semences auto-produites constituent, aujourd'hui, 70 à 80% des semences échangées par les paysans africains.

L'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest : Mutations, performances et politiques agricoles,

Commission de la CEDEAO, édition 2015, 138 pages



L'année 2015 marque les dix ans de la Politique agricole régionale (ECOWAP) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'était une décennie d'efforts pour transformer les agricultures des pays membres, garantir aux populations d'Afrique de l'Ouest un meilleur accès à l'alimentation et améliorer les revenus des ruraux. Ce travail de synthèse a une

double prétention. En premier lieu, il livre un bilan des principales évolutions du secteur agricole et de la situation alimentaire de la région, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de prendre le temps du recul. En second lieu, l'ouvrage fait le point sur les orientations et la mise en œuvre de nos politiques agricoles, pour capitaliser nos acquis et en tirer les enseignements pour le futur. Ce bilan couvre de nombreuses problématiques auxquelles sont confrontés les producteurs, les acteurs des filières agroalimentaires et les consommateurs. Il traite de la situation agricole et alimentaire au niveau régional et de chacun des pays. S'il présente l'ECOWAP et sa mise en œuvre régionale, il s'attarde aussi sur les programmes nationaux d'investissements agricoles.

La politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest : l'ECOWAP

Commission de la CEDEAO, 12 pages



Cet « ECOWAP en bref » est un document d'informations sur les enjeux agricoles et alimentaires et sur la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest. ECOWAP est le sigle utilisé dans toutes les langues officielles de la CEDEAO pour désigner la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. « L'ECOWAP en bref » présente de manière succincte le contexte, les défis, la vision, les objectifs et les grandes orientations des programmes régionaux et nationaux. Il comprend aussi une brève présentation de l'Offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim lancée en réponse à la crise provoquée par la hausse des prix en 2007-2008. Ce document a été édité à l'occasion de la Réunion de Paris sur la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenue le 9 décembre 2008.

La voie de la souveraineté alimentaire : Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim

UPA Développement international, 28 pages



L'auteur de ce livre fait une analyse critique des différents concepts liés aux enjeux de la lutte contre la faim dans le monde : sécurité alimentaire, autosuffisance alimentaire, souveraineté alimentaire. Autant de notions qui ont leurs portées et leurs limites. Mais d'après l'auteur, l'autosuffisance alimentaire est le meilleur défi à relever. « Alors pourquoi ne pas revenir à l'autosuffisance alimentaire, en Afrique et partout dans le monde? Ne dépendre d'aucun autre pour subvenir à ses besoins, pour se nourrir, quel bel objectif, quel beau projet de société. Il fut un temps, pas si lointain d'ailleurs, où tous les gouvernements responsables d'états souverains se donnaient le mandat d'atteindre ce but », plaide-t-il.

Les enjeux de la Souveraineté Alimentaire : Etude des impacts des politiques et modèles agricoles dominants. Pour un modèle de production, de transformation et de consommation alimentaire qui respecte l'environnement et les populations

Syllabus, Jeunes agro, 2014, 532 pages



Jeunes Agros & Souveraineté alimentaire (Jagros) est un programme d'éducation au développement, qui rassemble cinq hautes écoles wallonnes, section agronomique, en Belgique. Ce syllabus est organisé en six chapitres et comprend une information complète sur les thèmes suivants : état des lieux de l'agriculture et de l'élevage mondial, la souveraineté alimentaire, les apports de la souveraineté alimentaire face aux grands thèmes

BIBLIOGRAPHIE

de société que sont l'économie, la consommation, l'environnement, etc. Chaque chapitre comprend un résumé et un canevas pédagogique proposant des animations, jeux et/ou exercices afin de rendre le cours plus ludique. Ce canevas peut être aisément adapté par l'enseignant. De nombreuses références à des documents scientifiques, des rapports, des publications, etc. y sont faites. Des témoignages, des cas concrets, des photos, des graphiques, des cartes... sont proposés afin d'illustrer le cours. Chaque chapitre se clôture par une liste de liens et de références qui permettent à l'enseignant de se renseigner davantage sur la question.

2^{ème} congrès de bioéthique

Présentation de Pr. Jean Pr. Jean-Didier, Comité d'éthique catholique (CECA) & Académie pontificale pour la vie, Ouagadougou du 04 au 07 octobre 2007, 61 pages



Ce document revient sur les enjeux de la sécurité alimentaire et surtout l'introduction des Organismes génétiquement modifiés en Afrique. Pour l'auteur, l'intensification de l'agriculture est indispensable pour résoudre le problème de la faim. Selon lui, depuis le début de l'agriculture, les sciences et les biotechnologies ont toujours joué un rôle considérable dans son développement

Les organismes génétiquement modifiés au Sénégal : Etat des lieux, enjeux et perspectives au Sénégal

Présentation, Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal, séance solennelle du 28 février 2017, 14 pages



Les Biotechnologies modernes constituent une discipline dont l'évolution rapide a créé un climat d'appréhension au niveau du grand public et la pression exercée sur les autorités publiques pour évaluer de très près les produits issus de la technologie est considérable. Les débats autour des Organismes génétiquement modifiés ont créé tellement de peur et de suspicion, liées le plus souvent à de fausses images, des clichés, que seul un débat serein et raisonnable basé sur des réalités scientifiques, permettra de clarifier afin de pouvoir capitaliser les acquis certains de cette technologie tout en minimisant les risques éventuels.

Accords de Partenariat Economique et agriculture : quels enjeux pour l'Afrique ?

Rapport, Coordination Sud, 2014, 84 pages



Le présent rapport de la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de CoordinationSud est constitué de quatre parties. La première partie resitue le contexte historique du lancement des négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE). Les préférences commerciales accordées par l'UE dans le cadre des conventions de Lomé étaient en contradiction avec les règles de l'OMC. L'UE, plutôt

que de mettre en œuvre d'autres solutions, a décidé de substituer ces préférences par l'établissement de zones de libre-échange entre régions ACP et l'UE, au travers la signature d'APE..

La deuxième partie présente l'évolution du contexte des négociations depuis l'accord de Cotonou jusqu'à aujourd'hui. Après une première phase de négociations collectives avec l'ensemble des pays ACP, les négociations ont ensuite eu lieu entre chaque région ACP et l'UE. Les points de divergences entre pays ACP et l'UE étaient et restent nombreux, notamment le degré et le rythme d'ouverture des marchés africains aux produits européens, les restrictions aux exportations, la clause dite de la Nation la plus Favorisée (NPF), le montant de l'aide financière de l'Europe et les subventions agricoles européennes.

Le Coton Bt Risques et Opportunités de la culture du coton transgénique en Afrique Capitalisation des expériences de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso et de l'Inde

Enda Diapol / AProCA, Dakar, 2011, 101 pages



Le coton constitue l'un des principaux produits d'exportation des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Contribuant de manière significative à la formation du PIB, la culture du coton emploie une bonne partie de la population active et fournit l'essentiel des revenus des producteurs installés dans les zones cotonnières. Cette publication est le fruit de la collaboration entre Enda Prospectives Dialogues politiques (Enda Diapol) et l'Association des Producteurs de Coton Africains (AProCA). Un compagnonnage qui a commencé lors des négociations commerciales de l'OMC à Cancun, puis à Hong Kong, et qui n'a cessé de se renforcer au fil des années.

OPINION

Souveraineté alimentaire en Afrique centrale : discours et 50 ans de pratiques politiques



Quand on examine de près les diverses dynamiques des systèmes agraires en Afrique et précisément au sud du Sahara, il n'y a aucun étonnement à remarquer, face à la demande populaire en matière de sécurité alimentaire, une quasi-indifférence de fait des tenants du pouvoir. Quasi-indifférence de fait, parce que visiblement en opposition avec les pratiques politiques. Comment la politique a-t-elle été utile ou non à la sécurisation des besoins alimentaires des populations ? Il est utile de se souvenir que, pour les colonisateurs occidentaux, après avoir été des pourvoyeurs de main-d'œuvre bon prix, les pays africains restent un gisement de matières premières, et progressivement, le comptoir colonial en continu. En effet, après plus de 50 ans « d'indépendance », le tissu industriel reste embryonnaire, notamment l'industrie agro-alimentaire. La triche continue ! Ainsi, la souveraineté alimentaire apparaît comme l'expression radicale du ras-le-bol des populations à la base.

Le discours dominant soutenant les ambitions économiques des jeunes gouvernements aux lendemains des indépendances ne laissait aucune chance aux alternatives durables en rapport avec les cultures dites de rente. En fait, dans l'orientation fondamentale, l'option de base dans les relations avec l'Europe n'avait subi qu'une variation de surface.

- **Extraversion de l'économie nationale**

Le moyen immédiat pour développer les infrastructures de base et fonder une économie de progrès était d'exploiter massivement des matières premières. De par même la mécanique mise en place au départ (importation de semences, des intrants additionnels et surtout une fixation arbitraire des prix d'achat), on orientait les économies nationales, essentiellement, vers une dépendance. Les complexités politiques et l'arrivée de quelques dragons asiatiques dans la course au commerce des matières premières agricoles n'ont pas été sans conséquences désastreuses sur les performances agricoles.

L'opposition mentale créée entre « agriculture de subsistance », celle locale, endogène dans tout son sens et celle dite « agriculture de rente », n'ayant pour local que la main-d'œuvre

et quelques intermédiaires, structurait l'échec progressif. C'est ce qui survint depuis le milieu des années 1980 et d'ajustements structurels en programme d'initiatives des pays pauvres très endettés. La majorité des pays d'Afrique centrale (ré) importent le gros de leurs aliments de base.

- **Extraversion de la culture**

L'alimentation d'une population se construit sur les habitudes alimentaires. Et ces habitudes dépendent largement de l'éducation alimentaire. Or, dans la plupart des cas, sinon tous les pays africains, depuis les années 1960, les manuels préscolaires et les documents renfermant des informations sur les produits alimentaires rendent les populations locales étrangères aux ressources de leurs propres terroirs. Pour des raisons linguistiques liées à l'absence de traduction, la majorité des mets et des recettes locales sont inconnus des livres et publications, sinon souvent de manière très anecdotique, traduisant un affaiblissement régulier de la connaissance du patrimoine alimentaire local. Il s'en est suivi une érosion très rapide, ce qui a placé le système d'approvisionnement sous la domination des chaînes de producteurs/distribution, essentiellement de type « monoculture ».

En effet, quand l'approvisionnement en produits alimentaires de la classe moyenne se tourne vers des distributeurs et que ces produits sont importés, le péril alimentaire n'est plus loin.

- **Extraversion de la formation et de la recherche agricoles**

Le monolithisme politique a eu pour conséquence, dans certains cas, une incidence dramatique sur la formation et la recherche agricoles. Confinées très souvent dans le simple accompagnement du discours dominant et peu soutenues pour innover, la formation et la recherche agricoles n'ont pas été pensées en dehors du canevas originel. Les attentions reçues par les programmes d'enseignement et de recherche sur les cultures dites de rente illustrent suffisamment la situation. Il suffit d'évaluer le niveau et les mécanismes de financement des systèmes de formation, de recherche et de vulgarisation agricoles dans la région Afrique centrale pour comprendre le peu d'intérêt à développer d'un tissu agricole performant. L'analyse des curricula de formation ou des programmes de recherche sera assez informative. En plus de la corruption, des détournements et des incohérences structurelles multiples, le rare panel qui envisage de contribuer subit un

quasi-abandon lequel, pour « survivre », dépendra des guichets de financement extérieurs pour des programmes de recherche dont l'impact stratégique local sera largement discutable, en général.

- **Resistances et innovations communautaires**

Les communautés, rarement consultées, ont cependant continué la pratique des polycultures en adoptant de nouvelles données sans délaisser les patrimoines. Mieux, certaines communautés ont réussi le pari de renouveler leurs connaissances tout en questionnant la suprématie de ce qui vient de l'extérieur. Des clashes deviennent réguliers dans la sous-région au sujet des abus des accaparements

fonciers et de la corruption impunie des agents et fonctionnaires des services agricoles. Les traces de résistance, de refus d'abandonner sont lisibles dans les parcelles : polyculture spécifique et variétale, systèmes d'aménagement des espaces. L'avenir se trouve dans la richesse de la diversité ! Voilà le message des communautés qui nourrissent pourtant le monde, tout en souffrant d'indifférence en raison de leur fragilité.

- **Rôles des organisations intercontinentales et médias alternatifs**

La globalisation est une grande opportunité inouïe pour les communautés rurales surexploitées dans toutes les

dimensions. Le message de Via Campesina a retrouvé des résonances synchrones dans la région Afrique Centrale, mais hélas avec un très faible retentissement. Petit à petit, des actions de démonstration ont eu lieu dans le cadre des Accords de Partenariats Economiques (APE) qui tendent à l'officialisation de la spoliation continue des communautés et à l'aliénation alimentaire. Tout n'est pas encore fini. Bien plus, les choses ne font que commencer !

Félix Meutchieye,

Dr-Ing, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang - Cameroun (Spécialité : Amélioration Génétique Animale et Systèmes de Production)

Principales références

Bekale B'Eyeghe F. 2013. Souveraineté Alimentaire en Afrique Subsaharienne : Le cas du Gabon. Etudes Africaines, L'Harmattan, 256p.

Hrabanski M. 2011. Souveraineté alimentaire. Mobilisations collectives agricoles et instrumentalisation multiples d'un concept transnational. Revue Tiers Monde 2011/3 n°207 : 151-168. DOI 10.3917/rtm.207.0151.

Bayart J.-F. 1999. L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. Critique internationale n° 5 : 97-120.





Photo : RIR-OGM

Rencontres Internationales des Résistances au Burkina Faso : les OGM en Afrique au menu

Sur invitation du Collectif Citoyen pour l'Agroécologie, les Rencontres Internationales des Résistances (RIR) aux OGM ont réuni, au Burkina Faso, des paysans, des syndicats, des scientifiques et des organisations de la société civile venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine. Une déclaration finale a été adoptée. A l'occasion, l'idée de mettre en sur pied un Front Africain pour la souveraineté alimentaire a été agitée.

« Résistants aux OGM (organismes génétiquement modifiés) », et « défenseurs de l'agroécologie » se sont réunis à Ouagadougou, du 22 au 24 avril 2016, pour partager leurs expériences de lutte dans le monde et notamment en Afrique. Le choix du Burkina Faso pour abriter cette rencontre était loin d'être fortuit. Les « RIR-OGM » ont voulu réagir au recul des sociétés cotonnières et à l'annonce du gouvernement burkinabé de « réduire graduellement les superficies du coton BT (Bacillus thuringiensis, une bactérie du sol) ».

Selon la déclaration finale, « cette annonce du conseil des ministres du 13 avril 2016 montre l'ampleur de l'échec de Monsanto. Elle représente aussi un espoir pour les organisations paysannes et de la Société civile en lutte depuis maintenant plus de 15 ans contre les semences transgéniques ». Ces organisations ne cessent de dénoncer la « brevetabilité du vivant, l'organisation de la dépendance des paysans aux firmes agro-chimiques, les risques sanitaires et environnementaux que font encourir les OGM à l'ensemble des populations et du territoire burkinabé ». Aujourd'hui, conviennent-elles, si l'échec de Monsanto a été mis en lumière, la lutte contre les OGM est loin d'être terminée.

D'après les participants, la stratégie de Monsanto était d'utiliser le Burkina Faso comme porte d'entrée des OGM en Afrique de l'Ouest. A travers le Burkina, toute l'Afrique était donc visée. Les différentes actions de résistance menées au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région

ont permis de ralentir ses plans. « Nous sommes convaincus, qu'ensemble, et seulement ensemble, nous pourrions faire barrage aux firmes agro-chimiques. Il y a urgence. La situation OGM dans le continent africain est réellement préoccupante. Face à l'échec burkinabé, Monsanto accélère la mise en œuvre de ses plans », alertent-ils

Un front africain pour la souveraineté alimentaire en gestation

Le texte final indique que les situations nigériane et ivoirienne sont particulièrement préoccupantes : « la firme fait pression pour l'entrée de ces semences transgéniques et, notamment, du coton Bt alors même que son échec au Burkina Faso est relayé par les médias à l'échelle internationale. Ces deux situations doivent faire l'objet de toute la solidarité des résistants africains. A cet effet, l'assemblée des RIR-OGM a tenu, à travers une motion de soutien, à exprimer toute sa solidarité et son appui à la résistance ivoirienne, et a interpellé les parlementaires ivoiriens, les exhortant à rejeter la destruction de leur paysannerie et la mise sous tutelle de leur destin agricole au profit de Monsanto ».

Les participants aux RIR-OGM ont également exprimé leur volonté d'être signataires de la pétition contre les OGM au Nigeria. A ce jour, officiellement, en Afrique, le Burkina Faso, le Soudan et l'Afrique du Sud pratiquent des cultures

OGM. D'après les participants des tests sont en cours dans sept pays et 16 autres n'ont pas encore de cadre réglementaire relatif à la biotechnologie.

Face à la volonté de Monsanto de dominer à l'avenir le système alimentaire ouest-africain, de soumettre les paysans africains, de compromettre l'indépendance, la santé et les écosystème du continent, les RIR-OGM ont permis de poser les bases du Front Africain pour la Souveraineté Alimentaire (FASA). Ce front aura pour vocation de rassembler toutes les organisations et citoyens africains en résistance active contre l'imposition des OGM et qui font la promotion de l'agroécologie. D'après ses initiateurs, le FASA portera en priorité la revendication commune relative à l'adoption d'un moratoire de dix ans dans tous les Etats africains. Cette revendication sera portée, dans chaque pays, devant qui de droit, notamment auprès des institutions sous-régionales, avec l'appui de toutes les organisations africaines engagées dans cette lutte.

A l'échelle internationale, les RIR OGM ont été l'occasion de faire l'état des lieux effets des OGM constatés dans tous les continents et de partager des expériences en matière de lutte.

Tribunal Monsanto : la firme américaine reconnue coupable d'atteinte aux droits humains

Rémi Barroux



Le Tribunal Monsanto plaide pour la reconnaissance de l'écocide comme crime

Six mois après le procès citoyen intenté au géant de l'agrochimie, Monsanto, les juges ont rendu leur « avis consultatif » et demandent la reconnaissance de l'écocide dans le droit international.

Les conclusions du Tribunal international Monsanto sont sans appel. La compagnie américaine spécialisée dans les biotechnologies agricoles a été reconnue coupable de pratiques portant atteinte à de nombreux droits humains. Elle était accusée de crimes contre l'humanité et d'écocide, se voyant notamment reprocher la commercialisation de produits toxiques ayant causé la mort de milliers de personnes, comme

les polychlorobiphényles (PCB), le glyphosate – utilisé dans des herbicides comme le Roundup commercialisé par la multinationale –, ou encore l'acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique, constituant l'« agent orange », un herbicide pulvérisé par avion par l'armée américaine durant la guerre du Vietnam.

Rendu public à La Haye, aux Pays-Bas, mardi 18 avril, après six mois de travail,

cet avis « consultatif » du tribunal, sous la présidence de Françoise Tulkens, ex-juge à la Cour européenne des droits de l'homme, n'a pas valeur de condamnation au sens juridique du terme ; il n'est pas « juridiquement contraignant », ainsi que le précise le document. « Il ne fait par conséquent mention d'aucun « plaignant », aucun « procureur » ni aucun « prévenu » au sens juridique de ces termes. »

Alerter l'opinion et faire avancer le droit

Le Tribunal Monsanto est un procès citoyen, sans reconnaissance officielle, dont le but est d'alerter l'opinion et de faire avancer le droit. Durant deux jours du 16 au 18 octobre 2016 à La Haye, cinq magistrats professionnels (venant d'Argentine, de Belgique, du Canada, du Mexique et du Sénégal) avaient auditionné une trentaine de témoins, d'experts, de victimes, d'avocats. Monsanto avait refusé de « comparaître ». Six questions étaient posées au « tribunal ».

L'avis consultatif des juges ne laisse place à aucun doute quant aux agissements de Monsanto. Aux quatre premières questions relatives au respect du droit à un environnement sain, à l'alimentation, au droit à la santé et à la « liberté indispensable à la recherche scientifique », le tribunal estime que la multinationale contrevient aux réglementations et au respect des droits fondamentaux. « Monsanto se livre à des pratiques qui ont de graves répercussions sur l'environnement », estiment les juges. Des activités qui affectent, selon eux, les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

« Commercialisation agressive des semences OGM »

Les droits à l'alimentation et à la santé sont aussi bafoués. Le tribunal détaille en particulier « la commercialisation agressive de semences OGM » qui altère ces droits « en forçant des agriculteurs à adopter des modes de culture qui ne respectent pas les pratiques des cultures traditionnelles ». Les cinq juges dénoncent aussi les pratiques de Monsanto qui nuisent à la liberté de la recherche scientifique, ainsi qu'à « la liberté d'expression et au droit à l'accès à l'information ».

Sur les deux dernières questions qui lui étaient posées, le tribunal est moins affirmatif. S'agissant de la complicité de crimes de guerre, il dit ne « pas être

en mesure de formuler une conclusion définitive ». Mais, reconnaissant la destruction de l'environnement ainsi que les dommages causés à la population vietnamienne, les juges avancent que l'hypothèse selon laquelle Monsanto « a donné les moyens de faire la guerre au Vietnam », « connaissait l'utilisation qui devait être faite du produit » et « disposait des informations relatives à ses effets préjudiciables sur la santé et l'environnement » ne peut être écartée. Autant dire que la charge de ce tribunal est lourde. Il conclut d'ailleurs qu'une procédure par voie civile aurait dû être engagée et que, si le crime d'écocide venait à être inclus dans le statut de Rome de la Cour pénale internationale, « au titre d'une cinquième catégorie de crimes internationaux », les juges auraient pu se prononcer sur ces actes de destruction perpétrés au Vietnam.

Reconnaissance du crime d'écocide

C'est d'ailleurs l'ultime conclusion et réponse à la dernière question posée : le crime d'écocide doit être reconnu dans le droit pénal international. Il aurait alors permis de caractériser les activités de Monsanto, argumentent les juges. Pour rappel, cette notion avait été évoquée, dès 1972, lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement, à Stockholm, dans son discours d'ouverture, par le premier ministre suédois en évoquant la guerre du Vietnam.

Depuis, le droit de l'environnement a progressé lentement dans les législations nationales. La nature s'est même vu accorder des droits comme en 2008 en Equateur lorsque le gouvernement a donné un statut juridique aux montagnes, aux rivières et aux terres. Le Tribunal international Monsanto veut aller plus loin. Il estime « que le temps est venu de proposer la création d'un nouveau concept juridique pour le crime d'écocide et de l'intégrer dans une future version amendée du statut de Rome établissant la Cour

pénale internationale ». Et les magistrats rappellent qu'en 2016 « la procureure de la Cour pénale internationale a annoncé qu'un point d'honneur particulier sera mis sur la poursuite en justice des auteurs de crimes (...) ayant pour objectif ou pour conséquence, entre autres, la destruction de l'environnement (...) ».

« Juges et parties »

La firme Monsanto qui avait déjà, en octobre 2016, exprimé son opinion et ses réserves sur la tenue de ce tribunal citoyen, l'estimant juge et partie, ne reconnaît pas de valeur à ses conclusions. « Cet événement a été orchestré par un groupe restreint d'opposants à Monsanto et aux technologies agricoles qui se sont érigés en organisateurs, juges et parties. Ce tribunal a nié l'existence des preuves scientifiques et des décisions de justice sur plusieurs sujets pour conclure à un verdict prédéterminé, confie Brian Carroll, porte-parole de Monsanto en Europe. Nous continuerons à travailler avec les organisations et instances réglementaires légitimes dans les différentes régions dans lesquelles nous sommes présents et réaffirmons notre engagement à trouver des solutions aux enjeux de la faim dans le monde, de la sécurité alimentaire, et au rôle des agriculteurs pour nourrir durablement une population mondiale en constante croissance. »

Si l'entreprise avait décliné l'invitation de la juge Françoise Tulkens de se rendre à La Haye en octobre 2016, l'avis du tribunal n'en a pour autant pas moins de valeur, estime la présidente. « C'est un jugement en droit, il n'y a pas eu de procès avec la confrontation de deux parties, mais nous avons établi nos conclusions sur la base de nombreux rapports et sur des témoignages qui n'ont pas été contredits, de faits qui n'ont pas été contestés. J'espère que cet avis fera évoluer la justice internationale », a expliqué Mme Tulkens au Monde.

Visitez
la page web
de AGRIDAPE

<http://www.iedafrique.org/agridape.html>

AFSA, lauréat du 8^e prix de la souveraineté alimentaire



L'US Food Sovereignty Alliance (USFSA) a décerné le 8^e Prix annuel de la souveraineté alimentaire à l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA en anglais) et à l'Association des Travailleurs Agricoles de la Floride (FWAF), en octobre 2016. Ces organisations ont été primées pour leur actions allant dans le sens de la promotion de la souveraineté alimentaire, de l'agroécologie et de la justice sociale afin contribuer à l'accès à des personnes à des aliments nutritifs produits en respectant les équilibres des écosystèmes.

RPCA : Plaidoyer pour des investissements durables dans l'agriculture familiale

Une réunion du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires en Afrique de l'Ouest (RPCA) s'est achevée le 12 avril, à Paris, au siège de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Ce réseau regroupe 17 pays, des ONG, des agences des Nations Unies et des associations de producteurs. Durant cette réunion, le RPCA s'est notamment penché sur le cas de l'agriculture familiale comme une solution durable au problème de l'insécurité alimentaire qui menace aujourd'hui près de 10 millions de personnes dans la sous-région. Ont pris part à cette rencontre le Réseau des Organisations paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane, le Réseau Ouest-Africain des Céréaliers. Les participants ont encore une fois insisté sur la contribution majeure des exploitations familiales à la sécurité

alimentaire en Afrique et ont plaidé pour plus d'investissements durables de la part des pouvoirs publics.

Considéré comme une alternative au Prix mondial de l'alimentation financé par des industriels comme Monsanto, le Prix de la souveraineté alimentaire honore des actions concrètes mises en œuvre pour lutter contre la faim dans le monde. USFSA regarde si les programmes développés par les mouvements sociaux appuient les petits agriculteurs et les communautés, établissent des réseaux unifiés et donnent la priorité aux leaders des fournisseurs de nourriture, y compris les femmes, les travailleurs agricoles, les paysans, les peuples autochtones et les autres communautés marginalisées par le système agricole conventionnel. « La faim n'est pas un problème technique, c'est un problème politique », a déclaré John Peck, directeur exécutif de Family Farm Defenders et membre de USFSA.

AFSA :

UNE SYNERGIE RÉGIONALE

L'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) a été fondée en 2008 par un groupe de réseaux militants et lancée à Durban, en Afrique du Sud, lors du sommet sur le climat populaire alternatif de 2011, organisé pour contrer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17). L'AFSA regroupe des organisations représentant des petits agriculteurs, des éleveurs et des chasseurs, des jeunes, des femmes et les réseaux de consommateurs, etc. Elle défend les droits communautaires et l'agriculture familiale, les systèmes de savoirs traditionnels et protègent les ressources naturelles.

Face aux intérêts de l'industrie agro-alimentaire menaçant leurs systèmes alimentaires traditionnels, y compris les prises de terre et d'eau massives, la criminalisation des pratiques d'économie de semences et les « fausses solutions » au changement climatique telles que l'agriculture dite « Climate Smart Agriculture », AFSA accompagne les personnes les plus affectées par ces injustices pour faire avancer la souveraineté alimentaire par des pratiques agroécologiques, des politiques et des efforts de construction d'un plaidoyer fort.

Pour cette alliance à vocation régionale, il est clair que la voie à suivre permettra aux producteurs d'aliments, soutenus par les consommateurs, de prendre le contrôle des systèmes de production et des marchés pour fournir des aliments sains et nutritifs. Face à de nombreux défis écologiques, économiques et sociaux dans le monde d'aujourd'hui, il faut une transition urgente vers l'agroécologie pour établir des systèmes alimentaires écologiquement durables, socialement justes et nutritifs du futur. Cela ne peut se faire qu'à travers la co-construction de connaissances par les agriculteurs, les consommateurs, les chercheurs et les gouvernements africains, d'après AFSA.

PRESA

Les enjeux du changement climatique expliqués au secteur privé

Dans le but de partager les premiers résultats de recherche du projet 4 portant sur la « Promotion d'un environnement favorable à l'engagement du secteur privé dans l'adaptation et le développement résilient au changement climatique », IED Afrique a organisé, les 21 et 22 mars 2017, deux ateliers de restitution à Louga et à Saint-Louis. Plusieurs enseignements ont été tirés de ces rencontres. Les acteurs économiques ont exprimé un besoin réel d'accéder à des informations fiables sur le changement climatique. En outre, conscients des impacts du réchauffement climatique

sur leurs activités de production, ils ont exprimé le souhait d'avoir une meilleure connaissance de l'assurance climatique indiciaire (souscription, déclaration de perte, procédure de remboursement, etc.) et de voir les banques intégrer les aléas climatiques dans le recouvrement des prêts aux producteurs. Les entrepreneurs ont également vu aussi la nécessité de mettre sur pied des partenariats avec les grandes entreprises, surtout celles installées dans les régions, afin de permettre aux petites entreprises d'être moins vulnérables au changement climatique.

Entre avril et juillet 2016, une équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre du projet 4 du Programme « Promouvoir Résilience des Economies en Zones Semi-Arides » (PRESA) a mené des recherches selon une démarche participative dans les régions de Kaolack, Louga et Saint-Louis, auprès des différents services administratifs, déconcentrés et décentralisés, des organisations socioprofessionnelles et des entreprises.

Changement climatique

La résilience à l'échelle territoriale en débat

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Promouvoir la Résilience des Economies en Zones Semi-Arides » (PRESA), IED Afrique a réalisé une étude sur la « Gouvernance multi-échelle des zones semi-arides : implications pour la résilience climatique et le développement économique ». Cette étude s'est appuyée sur le cas du « Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) » de Dakar et du projet « Territorial Approach to Climate Change » (TACC) de l'Entente Ferlo pour analyser le niveau et

les modalités de prise en charge de la mixité entre communautés rurales et communes urbaines dans le renforcement de la résilience des collectivités locales au changement climatique. Les résultats ont révélé l'existence de contraintes à l'élaboration et la mise en application adéquates des plans climats territoriaux.

Les conclusions de cette étude ont été partagées à travers d'un panel organisé lors d'un atelier, les 20 et 30 mars 2017.

La rencontre avait réuni une trentaine de participants parmi lesquels des élus locaux, des chercheurs, des organisations de la société civile et des services techniques de l'Etat. Les participants ont pris connaissance des résultats de l'étude sur la gouvernance transfrontalière du changement climatique. En outre, les défis majeurs relatifs à la gouvernance et à l'accès au financement de l'adaptation ont été identifiés et analysés.

Investissements fonciers

Lumière sur des pratiques de redevabilité au Sénégal

« Investissements fonciers, redevabilité et cadre légal : leçons du Sénégal », c'est le titre d'un rapport produit par IED Afrique dans le cadre du projet « Mécanismes de Reddition des Comptes dans la Gouvernance Foncière », en partenariat avec International Institute of Environment and Development (IIED). Le document examine la question de la redevabilité dans les transactions foncières au Sénégal en passant au crible le cadre juridique national qui régit les investis-

sements fonciers. Il explore également les occasions de reddition de comptes et la manière dont les communautés s'y prennent dans la pratique.

Cette étude souligne par ailleurs la nécessité d'amorcer un débat éclairé et inclusif au niveau national sur le régime foncier et, plus généralement, sur des modèles de développement souhaitables. Depuis quelques années, une fédération d'organisations de producteurs ruraux a déployé des efforts considérables pour

construire avec les structures locales une force de proposition innovante afin d'arriver à une politique foncière qui préserve l'agriculture paysanne tout en favorisant les investissements par le secteur privé. Le rapport montre qu'au niveau local, il est important de mettre au point des modalités efficaces qui puissent clarifier les rôles et les attributions des acteurs ainsi que les lignes de redevabilité entre ces derniers, dans le contexte des pressions foncières croissantes.